

*Progresser
vers
un avenir
meilleur*

RAPPORT ANNUEL
2023-2024



La normalisation est cruciale pour l'avenir du Canada. Rassemblant une multitude de points de vue pour forger un consensus sur la meilleure voie à suivre, elle constitue le moyen de nous attaquer à certains des plus grands enjeux non seulement de notre pays, mais de la société tout entière.

En 2023-2024, le Conseil canadien des normes (CCN) s'est penché sur différentes questions : technologies numériques et intelligence artificielle (IA), commerce international et résilience de la chaîne d'approvisionnement, atténuation des changements climatiques et adaptation, et santé mentale. Il a aussi mobilisé une vaste palette de collaboratrices et collaborateurs pour concevoir des solutions afin de faire **progresser vers un avenir meilleur** toutes les personnes au Canada.



Table des matières



2

Le CCN en bref

8

Mot de la directrice générale
et du président du
Conseil d'administration

10

Infléchir l'évolution responsable
de l'IA et des autres
technologies numériques

14

Faire rayonner le Canada
dans le monde

16

Agir pour protéger la planète

19

PLEINS FEUX

Nouveau guide sur les services
de santé mentale et santé liée à
la consommation de substances



20

Collaborer pour façonner
notre culture

23

Livrables du CCN

33

La structure du CCN

36

Résultats financiers



Le CCN en bref



Mission

Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation en vue d'améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être de la population.



Vision

Être un chef de file mondial apportant prospérité et bien-être au Canada grâce à des stratégies de normalisation innovantes.



Mandat

Encourager une normalisation volontaire efficace et efficiente au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.

Priorités stratégiques

1 Innovation et compétitivité

Chapeauter l'élaboration de stratégies de normalisation pour favoriser les entreprises canadiennes et procurer des avantages à toutes les personnes au Canada.



2 Leadership canadien

Créer des débouchés pour le Canada grâce au leadership en normalisation au pays et à l'étranger.



3 Excellence organisationnelle

Assurer les services d'une équipe hautement efficace et collaborer avec des expertes et experts, les gouvernements et d'autres actrices et acteurs du secteur privé et du monde de la normalisation au Canada.



Les retombées économiques pour les entreprises canadiennes

Selon un récent sondage auprès des sociétés privées qui ont travaillé avec le CCN...

95 %

de ces sociétés privées recommanderaient à d'autres organisations de faire appel au CCN

73 %

de ces sociétés privées ayant obtenu une solution de normalisation clé en main rapportent des gains sur le plan de la création d'emplois, des exportations ou des revenus

67 %

de ces sociétés privées affirment que ces gains du côté de l'emploi, des exportations ou des revenus sont attribuables à leur collaboration avec le CCN



Les cinq grands **avantages** de la collaboration avec le CCN :



accès à une expertise spécialisée



connaissance des tendances qui se dessinent en normalisation



leadership au sein de son secteur



influence sur les futures démarches de normalisation



échanges avec les actrices et acteurs clés sur les besoins actuels en recherche

Un effectif diversifié

153

membres
du personnel



61 %

de représentation
féminine dans l'effectif

64 %

de représentation
féminine dans l'équipe
de direction (directrices
et échelons supérieurs)

30 %

des personnes ayant
fourni une déclaration
volontaire s'identifiant
comme autochtones
ou membres d'une
minorité visible

Une normalisation plus efficace grâce à l'accréditation

Organisme d'accréditation national, le CCN accrédite les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification, selon des normes reconnues à l'international. L'évaluation de la conformité est la pratique qui consiste à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée.

• **629**

clients ayant reçu des services d'accréditation

• **56**

demandes de nouveaux clients en 2023-2024

• **11**

programmes d'accréditation au total – ce qui fait du CCN le plus grand organisme d'accréditation au Canada

• **94 %**

de satisfaction de la clientèle



Représentation du Canada dans la normalisation internationale

En faisant partie d'organismes de normalisation régionaux et internationaux et en signant des ententes de coopération avec ses homologues à l'étranger, le CCN veille à la défense des intérêts du Canada lors de l'élaboration de normes internationales. Cela lui permet aussi de promouvoir plus efficacement la normalisation pour faire avancer l'économie du pays et faciliter les échanges commerciaux à l'échelle mondiale.



Organismes de normalisation internationaux

Organismes de normalisation régionaux

Ententes de coopération

- Brésil
- Mongolie
- États-Unis d'Amérique
- Costa Rica
- Pérou
- Europe
- Royaume-Uni

Note : La carte montre le siège, le secrétariat ou le bureau principal des organismes de normalisation.

European Telecommunications Standards Institute (ETSI)

European Committee for Standardization (CEN)

European Committee for Electrotechnical Standardization (CENELEC)

International Aerospace Quality Group (IAQG)

Asia Pacific Cooperation Forum (APCF)

Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC)

Pacific Area Standards Congress (PASC)

Organisation internationale de normalisation (ISO)

Commission électrotechnique internationale (IEC)

Comité pour l'évaluation de la conformité (ISO/CASCO)

Asia Pacific Accreditation Cooperation (APAC)

International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC)

Le Canada occupe **249 postes de responsabilité** au sein des comités techniques de l'ISO et de l'IEC.

▶ **27** présidences

▶ **19** rôles de secrétariat ou de gestion de comité

▶ **203** rôles d'animation

Le Canada assure le secrétariat du comité technique ISO/TEC 207 – Management environnemental, l'un des principaux comités sur les normes relatives aux changements climatiques. Zakiah Kassam a été nommée présidente internationale du comité en juin 2023.



Zakiah Kassam



Mot de la directrice générale et du président du Conseil d'administration

Lorsque nous avons élaboré la Stratégie nationale de normalisation en 2022, nous avons consulté des centaines d'intervenantes et intervenants d'un bout à l'autre du pays pour connaître leurs priorités et les domaines à privilégier dans le système de normalisation afin d'amplifier l'effet des normes pour les gens et les entreprises du Canada.

Nos interlocutrices et interlocuteurs nous ont souligné les grands défis qui attendent notre société et notre pays, voire l'espèce humaine : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation; l'utilisation éthique et responsable des nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle dans l'économie numérique; la stabilisation et le développement durable de la chaîne d'approvisionnement du pays afin de veiller à ce que l'économie puisse composer avec toutes sortes d'événements (potentiellement catastrophiques) et y résister.

L'ampleur de la tâche est colossale, mais nous ne pouvons pas nous laisser intimider : il faut nous y attaquer de front pour que tous et toutes puissent mener une vie meilleure au Canada. C'est pourquoi le CCN fait tout en son pouvoir pour jeter des ponts et contribuer à bâtir un avenir radieux. Et il n'est pas seul dans ce combat. En tant que gardien du système de normalisation du Canada, le CCN se fait le creuset des points de vue et expertises de partout au pays afin de concevoir de manière collégiale les solutions les mieux adaptées.

L'an passé par exemple, nous avons travaillé à la conception et à la publication de la première norme internationale de gestion des systèmes d'IA. Nous avons apporté d'importantes contributions à la recherche, et formulé des recommandations pour la normalisation des outils de divulgation ainsi que des rapports environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en fonction des priorités canadiennes. Enfin, nous avons poursuivi nos concertations avec les administrations pour faire progresser la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique, qui sera riche en débouchés pour la main-d'œuvre et les entreprises canadiennes dans les décennies à venir.

C'est le genre de travail qui demande de faire preuve de vision et d'anticiper les domaines où la normalisation sera particulièrement utile. Cela requiert également que chacun de nos gestes soit réfléchi. C'est pourquoi, dans la dernière année, nous avons entamé des démarches pour favoriser l'intégration de tous les volets de notre organisation. Cette harmonisation stratégique nous

Chantal Guay



Chantal Guay, ing., P.Eng.,
FACG, IAS.A
Directrice générale

aidera à mieux réagir aux problèmes qui se posent pour le Canada et pour la communauté internationale. Uni derrière un objectif clair, l'effectif du CCN est plus qu'en mesure de produire des solutions de normalisation aujourd'hui et demain.

Pour l'exercice 2024-2025, nous comptons continuer dans la lancée de l'excellent travail accompli dans les dernières années. Les fruits de notre labeur sont évidents lorsque l'on fait le bilan de nos projets et initiatives aussi mémorables que novateurs. Ce n'est pas pour rien que la normalisation est de plus en plus reconnue comme un moteur d'avenir, et nous tenons à remercier du fond du cœur toute l'équipe du CCN et du Conseil d'administration, ainsi que les membres du système de normalisation pour leur zèle et leur dévouement infatigable. Nous avons réalisé de grandes choses dans la dernière année. Votre travail est inestimable pour accroître les retombées de la normalisation pour le Canada – et faire de notre pays un endroit meilleur maintenant et pour l'avenir.

François Coallier



François Coallier, Ph. D., ing., P. Eng.
Président du Conseil
d'administration



Infléchir l'évolution responsable de l'IA et des autres technologies numériques

Les technologies numériques comme l'intelligence artificielle (IA) recèlent un potentiel immense pour le Canada et pour le monde, mais seulement si elles sont développées et utilisées de manière responsable. Les normes et les évaluations (ou autres assurances) de conformité sont ici vitales. C'est pourquoi le CCN mène la charge afin d'établir de telles normes et de veiller à leur bonne application.

Collaborer à la normalisation d'une gestion responsable de l'IA

Il y a toujours eu un délai entre la conception d'une norme et la mise en application subséquente d'un mécanisme d'évaluation de conformité, délai qui s'est souvent mesuré en années. Or, l'IA est une technologie qui évolue trop vite pour ce paradigme. Si l'on voulait qu'elle encadre efficacement la création, l'utilisation et la gestion des systèmes d'IA, la norme ISO/IEC 42001 établissant un système de management de l'intelligence artificielle devait prendre

effet dès sa publication en décembre 2023. Pour ce faire, nous avons fait appel à trois partenaires pour tenter une nouvelle approche de conception et de mise à l'essai d'un programme d'évaluation de la conformité en parallèle avec la rédaction de la norme.

C'est ainsi que nous avons demandé à ATB Financial, une société albertaine de services bancaires aux particuliers dont l'écosystème d'IA était relativement mature, de se prêter au processus d'évaluation. Le cabinet Ernst & Young (EY) a quant à lui été chargé d'évaluer les processus et systèmes organisationnels de l'entreprise à l'aune de la norme ISO/IEC. Enfin, nous avons fait appel

au Responsible Artificial Intelligence Institute afin qu'il soumette les applications d'ATB Financial employant l'IA à son propre programme de certification des produits d'IA. Le projet pilote, qui a pris fin en décembre 2023, nous aura servi de cas de figure réel pour juger de la facilité ou de la difficulté de démontrer et d'évaluer la conformité à la nouvelle norme ISO/IEC et pour étudier l'articulation de multiples normes traitant de différents aspects de l'IA.



Nous avons toujours tenté de faire concorder nos démarches avec les dernières normes et pratiques exemplaires en vigueur. Mais cela était difficile en ce qui concerne nos outils d'IA, car jusqu'à présent il n'y avait aucun cadre internationalement reconnu pour nous confirmer que nous faisons les choses correctement ni pour le confirmer à notre clientèle et aux autres parties prenantes. Participer à ce projet était donc une occasion inestimable de voir si nous étions engagés sur la bonne voie et de pallier nos lacunes aussi tôt que possible. L'amélioration de la gouvernance de l'IA, ça ne se fait pas en une journée, alors il a été précieux de pouvoir procéder très vite à l'évaluation de notre société par rapport à la norme, puis d'en incorporer les leçons dans notre plan d'action pour l'année qui venait.

Se soumettre à des évaluations de la conformité n'est pas nouveau pour ATB, mais c'est la toute première fois que je prends part à l'élaboration d'une norme. Le CCN a toujours été là pour répondre à nos questions, encadrer nos discussions avec EY et le Responsible Artificial Intelligence Institute, faire le pont avec le comité parallèle, et nous accompagner tout au long du processus.

– Yukun Zhang

*Directrice, Gouvernance de l'IA et IA responsable
ATB Financial*

J'ai déjà pris part à l'élaboration d'une norme, mais ce projet pilote était une toute nouvelle expérience. Normalement, on doit travailler avec des cas d'usage théoriques et essayer d'anticiper les questions ou les problèmes d'une entreprise. Mais ici, on bénéficiait de conversations réelles avec l'équipe d'ATB Financial, dont plusieurs échanges sur son interprétation des exigences de la norme, les difficultés qu'elle rencontrait pour y satisfaire, et ainsi de suite. On en ressortait avec beaucoup de matériel à fournir au comité parallèle pour cerner les passages qui n'étaient pas assez clairs ou étoffés, et où il fallait probablement plus d'encadrement pour aider les entreprises qui chercheraient à se faire certifier plus tard.

Excellent partenaire pour accomplir ce travail, le CCN voyait à la transmission de renseignements aux bonnes personnes pour optimiser les efforts de tout le monde. En cette nouvelle ère de l'IA, la rédaction des normes doit s'accélérer, d'où l'importance de l'agilité et de la créativité dont a fait preuve ici le CCN.

– Cathy Cobey

*Co-chef, IA responsable
EY Global*



Progresser vers
un avenir meilleur

**RAPPORT
ANNUEL
2023-2024**

11



Nous avons déjà évalué l'outil d'intelligence artificielle de la firme ATB Financial; nous plier de nouveau à l'exercice avec la norme ISO/IEC en parallèle nous a permis de mieux saisir comment les deux normes allaient fonctionner ensemble, et aussi de voir l'effet des gestes posés pour satisfaire à la norme organisationnelle sur la conformité aux normes logicielles, et vice versa. C'est tout spécial que de pouvoir transmettre cet apprentissage au secteur, et de voir comment les divers rouages de la gouvernance de l'IA – les lois, les normes, les programmes de certification – s'emboîtent de manière à fournir des garanties concernant les logiciels employant l'IA ou les organisations qui les utilisent.

Le processus nous a aussi montré l'importance que revêtent la nature et l'ampleur de la participation des êtres humains dans toutes les facettes d'une utilisation responsable de l'IA. Cela nous a amenés à revoir nos propres mécanismes d'évaluation afin de donner suffisamment de poids à l'aspect « supervision par l'humain » dans l'évaluation des applications de l'IA en entreprise.

– Var Shankar

Directeur général

Responsable Artificial Intelligence Institute



Olivier Blais,
Cofondateur, Moov AIr

Une norme éclairée par l'expertise canadienne

Le comité parallèle canadien qui fournissait la rétroaction sur la nouvelle norme ISO/IEC sur les systèmes de management de l'IA comptait dans ses rangs des chefs de file de l'industrie comme Olivier Blais, cofondateur de Moov IA. Ce dernier avait pu échanger avec des membres du personnel du CCN en 2019 à l'occasion d'un salon professionnel sur l'IA, et c'est sans hésitation qu'il avait alors accepté leur invitation au comité parallèle. Mû par la volonté d'aider à façonner les normes gouvernant cette technologie afin qu'elle se prête bien à l'utilisation par les petites et moyennes entreprises, il a non seulement accédé à la présidence du comité, mais il a aussi assumé le rôle de rédacteur de projet pour deux spécifications techniques sur l'évaluation de la qualité des IA.

« L'équipe du CCN et le comité parallèle accueillent plus que volontiers les nouvelles idées, affirme Olivier Blais. Vous remarquez une carence à combler dans le domaine de l'IA? Signalez-leur et ils seront derrière vous. Ce fut une belle expérience que de prendre part à la conception des normes, pratiques exemplaires et autres garde-fous encadrant l'IA. »

À travers les échanges itératifs et les discussions ouvertes entre tous les partenaires, nous sommes arrivés à établir un mécanisme d'évaluation de la conformité en un temps record. Nous avons aussi pu transmettre à l'ISO/IEC, par voie du comité parallèle canadien mené par le CCN, la rétroaction obtenue dans le cadre du projet afin de parfaire la norme pendant qu'elle était encore en chantier. Résultat : à sa publication, l'instrument était plus facile à comprendre et à appliquer pour les entreprises.

Un nouveau guide collaboratif pour encadrer la gouvernance de l'IA et des données

En 2023, nous avons lancé le Collectif canadien de normalisation en matière d'IA et de gouvernance des données pour nous attaquer à des enjeux d'ampleur nationale et internationale : stratégies de normalisation en appui à l'économie du Canada; priorité accordée au leadership autochtone dans l'économie numérique et de l'IA; harmonisation des normes nationales et internationales; mise de l'avant des innovatrices et innovateurs canadiens dans le façonnement de l'IA responsable; etc. Le Collectif, qui se compose de membres du gouvernement, du secteur privé, de la société civile, d'organisations autochtones, du milieu universitaire et d'organismes d'élaboration de normes, est né de l'expansion du Collectif canadien de normalisation en matière de gouvernance des données formé en 2019. La nouvelle mouture du Collectif a pour assises dans son travail les recommandations de l'ancienne [feuille de route du Collectif canadien de normalisation en matière de gouvernance des données](#).

Certification en cybersécurité pour les fournisseurs du secteur de la défense

En novembre 2023, nous avons reçu le feu vert pour financer l'élaboration d'un programme basé sur le programme américain de certification du modèle de maturité de la cybersécurité du département de Défense des États-Unis. En collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada; Innovation, Sciences

et Développement économique Canada; le ministère de la Défense nationale; la Corporation commerciale canadienne; le Centre canadien pour la cybersécurité; et le Centre de la sécurité des télécommunications, nous allons concevoir un programme d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité. Le Programme canadien de certification en cybersécurité nous outillera pour évaluer les mesures de cybersécurité des entreprises qui veulent décrocher des contrats de défense au Canada.

Certification pour les identifiants numériques et les services de confiance numérique

Nous avons travaillé tout au long de l'année avec 20 développeuses et développeurs de produits, un organisme d'évaluation de la conformité et un comité d'observation de plus de 110 membres pour mettre à l'essai un programme d'évaluation de la conformité de la spécification technique pour les identifiants numériques et les services de confiance numérique publiée en mai 2023. À la conclusion du projet pilote, un programme d'évaluation de la conformité à grande échelle devrait être mis au point dans les prochaines années pour garantir l'application uniforme de la spécification technique.

Élargissement des travaux avec le National Institute of Standards and Technology

En novembre 2023, nous avons rencontré la haute direction du National Institute of Standards and Technology (NIST) des États-Unis afin de voir ensemble comment stimuler le commerce par l'harmonisation des démarches de normalisation, d'accréditation et d'évaluation de la conformité entre nos deux pays. Nous nous sommes penchés particulièrement sur des domaines critiques comme l'IA et l'apprentissage machine, les technologies de communication, et les technologies quantiques.



Faire rayonner le Canada dans le monde

La normalisation favorise la vigueur et la prospérité du commerce international en éliminant les obstacles et en uniformisant les règles du jeu pour toutes les entreprises. En veillant à ce que le Canada ait un siège à la table, que ce soit dans les négociations commerciales ou les comités techniques, le CCN veille à ce que les intérêts de notre pays soient représentés lors de l'élaboration des normes pour ainsi mieux positionner les entreprises canadiennes sur le marché international.

Stimuler le commerce dans la région indo-pacifique

Conçue pour favoriser les intérêts du pays dans cette région du monde, la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique prévoit un renforcement des relations, un élargissement de l'accès au marché pour les entreprises canadiennes ainsi qu'une diversification et une consolidation de la chaîne d'approvisionnement pour faire face à la complexité et l'incertitude grandissantes de notre

monde. Nous contribuerons à ces objectifs en collaborant étroitement avec nos équivalents en accréditation et en normalisation dans la région, et en participant dans une plus grande mesure au Sous-comité sur les normes et la conformité (SCNC) de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

En novembre 2023, nous avons signé une entente de coopération avec la Mongolian Agency for Standardization and Metrology (MASM) en reconnaissance de l'impératif de renforcer l'application des normes internationales

à l'échelle planétaire. Nous collaborons ainsi sur un plan de travail pour accroître le profil du MASM au sein de l'ISO ainsi que sur des projets d'intérêt commun. Ces travaux étant en cours, nous cherchons à conclure des ententes avec d'autres organismes de normalisation et d'accréditation dans l'Indo-Pacifique, pour ratification d'ici mars 2025.

Nous avons participé activement aux projets du SCNC de l'APEC, notamment par le coparrainage de quatre des projets proposés par d'autres membres depuis avril 2023. Nous avons aussi monté notre propre proposition de projet sur l'importance de laisser participer les micro, petites et moyennes entreprises à l'élaboration des normes internationales. Enfin, lors d'un atelier sur l'IA organisé en Australie, nous avons animé un groupe de discussion sur les pratiques de consultation inclusive et relaté les bienfaits de la participation à l'élaboration des normes internationales pour le milieu de l'exportation au Canada.

L'importance cruciale de la normalisation pour le marché de l'exportation

La vigueur économique du Canada dépend en bonne partie de celle de ses petites et moyennes entreprises (PME). Il est donc impératif de comprendre l'effet de notre participation à l'élaboration des normes internationales sur les PME du pays, car c'est ainsi que nous prendrons les bonnes décisions pour favoriser leur percée sur le marché mondial. C'est pour nous éclairer sur cette question que nous nous tournons vers Diane Liao, chercheuse principale au CCN. L'étude qu'elle a signée en mai 2023, [*Paving the Road to Global Markets: How Increasing Participation in International Standards Development Can Boost Exports From Small and Medium Enterprises*](#), est un premier pas pour saisir l'effet de notre travail avec nos partenaires internationaux sur la probabilité que les PME canadiennes se lancent dans l'exportation.

L'analyse de la chercheuse, basée sur une enquête nationale auprès des PME, démontrait que la participation la plus active à l'élaboration des normes internationales (sous forme de participation à des comités techniques et sous-comités) était associée à une plus grande activité des PME dans le commerce international ainsi que davantage d'exportations.

Un rapprochement entre les normes et les codes

Nous avons travaillé avec des partenaires de l'ensemble du réseau de normalisation à améliorer la collaboration et l'harmonisation au Canada entre le système d'élaboration des codes modèles nationaux (qui couvrent les sujets du bâtiment, de la sécurité incendie, de la plomberie, de l'énergie, etc.) et le système d'élaboration des normes. La directrice générale du CCN, Chantal Guay, a été nommée présidente suppléante du Conseil consultatif sur l'harmonisation des codes de construction, qui se compose de représentantes et représentants de la sphère privée et du secteur de la réglementation, d'intervenantes et intervenants d'urgence, de membres de la société civile et d'autres organisations qui s'intéressent aux codes régissant le bâtiment. Elle préside aussi désormais un groupe de travail national sur l'agilité des systèmes et les normes référencées. Ces efforts de cohésion dans les activités de normalisation et d'élaboration de codes favoriseront l'innovation dans le secteur de la construction afin de s'attaquer à des priorités comme l'accessibilité, la résilience climatique et l'efficacité énergétique. Ils accéléreront aussi la construction en réponse aux besoins en logements et en infrastructures de la population du Canada.



Nous savons bien que l'impératif du respect des normes internationales peut constituer un obstacle important à l'exportation, surtout pour les petites entreprises. Nos études indiquent toutefois que plus nous nous impliquons dans l'élaboration de ces normes, mieux nous pouvons défendre les intérêts de nos petites entreprises et faciliter leur conformité aux normes.

– Diane Liao
Chercheuse principale
CCN





Agir pour protéger la planète

Chaque année, les effets des changements climatiques se font de plus en plus évidents. Il est donc essentiel de faire tout en notre pouvoir pour prévenir et atténuer ces effets tout en nous adaptant pour bâtir un monde plus résilient. Le CCN est à l'avant-garde de l'élaboration de normes qui établissent des paramètres précis pour évaluer les initiatives écologiques au Canada et donnent des repères et des stratégies applicables à l'échelle mondiale.

Montrer la voie au reste du monde en matière d'outils ESG

Face aux changements climatiques et autres défis d'envergure mondiale, les organisations et les municipalités réalisent des progrès positifs et durables englobant toutes les dimensions des pratiques ESG. Investisseuses et investisseurs, autorités de réglementation et grand public veulent tous être au courant des avancées sur ce plan. Mais en l'absence de cadres mondialement reconnus pour jauger les initiatives ESG, on se retrouve devant des rapports disparates, où il peut être difficile de faire la distinction entre réels progrès et « écoblanchiment ».

Les normes imposent ordre et méthodologie qui vont au-delà de la simple transparence.

En juin 2023, nous avons publié [*Au-delà de la transparence : impulser l'efficacité et la confiance dans l'ESG*](#), un rapport qui met en lumière les problèmes posés par la fragmentation actuelle des exigences en matière de divulgation et par l'incohérence des approches. Il recommande des stratégies concrètes pour améliorer la confiance à l'égard des rapports ESG produits, et ce par l'application de normes – par exemple, pour étendre les outils de divulgation à tous les types et toutes les tailles d'organisations, même celles qui ne sont pas concernées par les cadres et normes déjà en vigueur.

À cette fin, nous avons travaillé avec le World Council on City Data et mené une vaste consultation pan-canadienne auprès des institutions financières et des élus et élus municipaux afin d'élaborer de nouvelles normes internationales qui aideront les municipalités à mobiliser les capitaux nécessaires pour financer des infrastructures et des services s'inscrivant dans le développement durable, comme des logements abordables ou des transports en commun. Publiée au printemps 2024, la norme ISO 37125 (*Environmental,*

Social and Governance Indicators for Cities) propose un système internationalement reconnu pour mesurer la performance d'une ville sur le plan environnemental, social et de la gouvernance. Un programme connexe, qui suivra plus tard en 2024, multipliera et bonifiera les occasions pour les villes d'aller chercher du capital de risque en permettant la mesure et l'analyse comparative du rendement de ces investissements sur le plan du développement durable.



Ce rapport jette une base solide pour structurer les rapports ESG au moyen de la normalisation. L'une des questions sur laquelle nous travaillons actuellement est la manière d'établir des mécanismes uniformes d'un cadre à l'autre pour la mesure du rendement dans des domaines clés, comme la carboneutralité ou la gérance environnementale. Nous regardons également comment faire en sorte que les normes qui orientent les utilisatrices et utilisateurs des cadres ESG appliquent des principes d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité et qu'elles tiennent compte des perspectives et priorités des Autochtones.

Nous essayons aussi de rendre les normes plus accessibles, particulièrement aux petites entreprises qui n'ont pas les ressources pour satisfaire à toutes les exigences des cadres ESG. Il pourrait s'agir de réclamer des normes ESG qui admettent différents paliers de divulgation selon la taille et la capacité de l'entreprise; on proposerait un cheminement graduel vers la conformité afin de tenir compte de la réalité de ces sociétés tout en les encourageant à en faire plus. Ou simplement d'améliorer le marquage des données dans les bases de normes et de bonifier l'information grand public afin de rendre les normes plus visibles et aisément consultables – après tout, les organismes sont plus susceptibles de suivre une norme s'ils connaissent son existence.

– Ulrikke Oernholt

*Spécialiste de secteurs
Direction des services de normalisation, CCN*

De plus en plus de villes cherchent de l'aide pour mesurer leur performance ESG. Plus elles se font actives dans l'écosystème, plus elles requièrent des données de haut calibre qui suivent des normes mondialisées. Les administrations et gouvernements locaux, régionaux, provinciaux et nationaux ont besoin de données fiables pour éviter ce qu'on appelle l'écoblanchiment, pour étayer leur cote de crédit et pour mesurer les progrès réalisés par rapport à leurs promesses de développement durable, d'inclusivité sociale et de bonne gouvernance. Le CCN a joué un rôle déterminant dans l'organisation de consultations auprès des villes et des banques de tout le pays afin d'obtenir leurs commentaires et élaborer les indicateurs de rendement clés dans la norme ISO. Et loin de s'arrêter là, il participe déjà à la mise en place d'un protocole de certification pour la norme.

Ce travail a amené le CCN à me nommer à la coprésidence du comité de coordination ESG de l'ISO, aux côtés de pairs du Royaume-Uni et du Brésil. Dans le cadre de mes fonctions, je regarde au-delà du milieu municipal pour élaborer des cadres ESG destinés aux entreprises du monde entier, en particulier les petites. Le leadership du CCN dans ce domaine est vraiment hors pair.

– Patricia McCarney

*Présidente et directrice générale, World Council on City Data
Coprésidente, comité ESG de l'ISO*

Animatrice, groupe de travail 2 sur les indicateurs urbains du comité technique ISO/TC 268



Bâtir des communautés résilientes au climat

En 2023, nous avons obtenu un financement additionnel dans le cadre de la Stratégie nationale d'adaptation pour ajouter 50 nouvelles stratégies à notre Programme de normes pour des infrastructures résilientes. Ces projets visent des domaines prioritaires tels que la mise sur pied d'une infrastructure climatiquement résiliente; le renforcement des actifs contre les risques climatiques comme les inondations et les canicules urbaines; l'expansion des infrastructures naturelles et écologiques; et le développement de nouveaux matériaux sobres en carbone et faibles en carbone intrinsèque dans le secteur de la construction.

Évaluer les déclarations concernant la propreté des combustibles

C'est aussi en 2023 que nous avons commencé, en partenariat avec Environnement et Changement climatique Canada, à accréditer officiellement les organismes de validation et de vérification qui veillent à la conformité des organisations au *Règlement sur les combustibles propres* (RCP) et confirmer leur admissibilité aux crédits offerts par le programme. Dans l'optique de réduire les émissions et de faire progresser l'adoption des technologies propres, le RCP encourage les producteurs de carburant à faire appel à des organismes de validation et de vérification accrédités pour confirmer que leurs combustibles propres respectent la réglementation. Le programme a suscité beaucoup d'intérêt depuis sa création; au cours de l'année, nous avons plus que doublé notre bassin d'organismes accrédités, ce qui sera bon pour stimuler l'innovation et répondre à la demande croissante pour les incitatifs du programme.



PLEINS FEUX

Nouveau guide sur les services de santé mentale et santé liée à la consommation de substances

Afin de favoriser la prestation de services sûrs et efficaces en santé mentale et santé liée à la consommation de substances (SMSLCS), nous avons travaillé avec Santé Canada, des organismes d'élaboration de normes et d'autres partenaires à produire des documents normatifs sur six domaines prioritaires :

- ▶ Intégration des services de SMSLCS dans les milieux de soins primaires
- ▶ Applications numériques pour la SMSLCS
- ▶ Services communautaires intégrés de SMSLCS pour les jeunes
- ▶ Intervention précoce en cas de psychose
- ▶ Services de prise en charge du sevrage
- ▶ Compétences comportementales et techniques pour les prescriptrices et prescripteurs non experts

Nous avons également poursuivi nos travaux avec le Collectif national de normalisation en SMSLCS, qui regroupe plus de 300 parties intéressées : gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; gouvernements et collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis; groupes d'expertes et experts; organismes universitaires et de recherche; personnes ayant une expérience vécue ou présente; secteur privé; prestataires de services de SMSLCS; associations professionnelles; organismes de santé pancanadiens; et organismes d'élaboration de normes. Ensemble, nous avons élaboré une feuille de route exhaustive pour cerner et corriger les principaux problèmes et les lacunes dans les normes qui existent ou s'imposent en matière de SMSLCS, le but étant d'améliorer la prestation de services et la réussite des traitements dans ce domaine.





Collaborer pour façonner notre culture

Nous servons le mieux le Canada lorsque nous brillons par notre excellence. Cela signifie qu'il y a un lien direct entre l'investissement dans notre culture d'entreprise et nos retombées. C'est pourquoi nous œuvrons à dessein à établir une culture engageante, performante, centrée sur nos gens et construite grâce aux contributions de chacune et chacun.

Cette année, nous avons continué à investir dans différents aspects de notre culture : modèle de lieu de travail flexible, initiatives continues de santé mentale et de mieux-être, développement de compétences fondamentales qui nous pousse à incarner nos valeurs chaque jour, croissance du comité consultatif pour faire avancer notre travail d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA).

Célébrer une culture d'entreprise exceptionnelle

Le CCN est ravi de figurer au palmarès des cultures d'entreprise les plus admirées au Canada de Waterstone Human Capital depuis 2020. Ce prix prestigieux reconnaît notre dévouement envers nos employées et employés

et notre volonté de créer une culture favorable à l'épanouissement de chaque membre de l'équipe.

L'une des forces de notre culture, c'est la participation du personnel dans l'élaboration de nos initiatives organisationnelles. Notre sondage biennal sur l'engagement du personnel est une source d'information inestimable. Cette année, nous avons reçu la rétroaction de 95 % de notre personnel et obtenu un taux d'engagement de 82 %. Les résultats nous indiquent que nous évoluons toujours dans la bonne direction, et mettent aussi en lumière les points où nous pouvons nous améliorer. Les commentaires du personnel nous aident à façonner nos plans pour continuer d'évoluer et d'améliorer l'expérience de notre effectif.

Après les phases de consultation et de mise à l'essai des années précédentes, nous avons mis en application cette année le modèle de travail flexible que nous avons créé

conjointement pour renforcer notre efficacité et notre constance à atteindre nos objectifs, aider nos employées et employés à équilibrer leurs priorités, et incarner nos valeurs. Conçu pour satisfaire aux besoins du CCN et mieux cadrer avec le mode de fonctionnement de notre organisation, ce modèle établit un équilibre entre travail à distance et réunions en présentiel de manière à optimiser le temps passé en personne, ce qui présente d'énormes avantages et renforce les liens dans notre travail.

Promouvoir l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité

En reconnaissance de l'importance des principes d'IDEA pour le CCN, nous avons mis sur pied le Comité consultatif sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité au début de 2023. Ce groupe, largement représentatif du CCN dans son ensemble, constitue une tribune de collaboration pour faire progresser le travail d'IDEA au sein de notre organisation. Le Comité dispose d'une feuille de route pour se donner des priorités et orienter les démarches d'IDEA d'année en année qui repose sur la formation et la sensibilisation. En 2023-2024, les membres du Comité et le personnel de la Direction des ressources humaines ont reçu une formation approfondie pour parfaire leur compréhension des principes d'IDEA, puis formé des groupes de travail afin de donner le coup d'envoi à l'avancement des éléments clés de la feuille de route.

Parmi les réalisations de l'année, il convient de mentionner l'élaboration d'un cadre pour choisir les événements d'importance culturelle soulignés par le CCN à titre d'organisation; l'utilisation d'un langage plus inclusif dans nos énoncés organisationnels; l'offre de formations au personnel pour approfondir ses apprentissages; et le soutien aux responsables de l'embauche dans l'application des principes d'IDEA aux processus d'embauche et de recrutement. Le Comité vise à créer un milieu de travail plus inclusif, diversifié, équitable et accessible, où les membres du personnel se reconnaissent.

Favoriser le bien-être au travail

Le bien-être du personnel est essentiel pour un milieu de travail sain. Ayant à cœur le mieux-être et la santé mentale de notre équipe, nous avons pris de nombreuses mesures dans la dernière année : programme Futé et en santé, subventions de mise en forme, programme d'aide aux employées et employés et à la famille, formation sur l'entraide en équipe, etc. Nous avons également organisé des activités sociales en présentiel, notamment une activité de semailles du printemps en mai et un pique-nique pour toute l'organisation en août. Ces activités nous ont permis de prendre du recul par rapport au travail, d'apprendre à mieux nous connaître et de nous concentrer sur notre santé mentale et notre bien-être.



L'inclusivité est une question qui me tient énormément à cœur, et c'est pourquoi j'ai sauté sur l'occasion de me joindre au nouveau comité et vraiment apprécié l'occasion de pousser encore plus loin la formation déjà assez complète que nous avons reçue. Même si les membres sont tous arrivés avec de solides connaissances, nous avons beaucoup appris et découvert de nouvelles perspectives. La formation nous a dotés d'une compréhension et d'un langage communs et permis de mener notre travail d'un point de vue plus éclairé. La feuille de route sur l'IDEA est évolutive : c'est un document vivant qui sera mis à jour et peaufiné à mesure que les travaux progresseront et que nous approfondirons notre compréhension et notre connaissance des pratiques d'IDEA.

En janvier 2024, nous avons mis certains de ces principes en application en organisant le tout premier festival multiculturel du CCN. Célébrant la diversité de notre organisation, il a donné à l'ensemble de ses membres l'occasion d'échanger et d'apprendre à connaître les cultures des uns les autres par leur cuisine, leurs artefacts et des présentations. La tenue d'activités qui incarnent les principes d'IDEA pour nous instruire et tisser des liens continuera de faire partie de nos plans annuels.

– Muhammad Aashir

Membre du Comité consultatif sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité du CCN



Influence canadienne à l'international

Les expertes et experts suivants ont grandement contribué au monde de la normalisation internationale en 2023-2024 :



Ancienne présidente du comité technique 207 de l'ISO sur le management environnemental, **Sheila Leggett** a reçu un certificat d'appréciation signé par le secrétaire général de l'ISO, Sergio Mujica. Le certificat lui a été présenté en

reconnaissance de son leadership et de ses incroyables contributions aux normes internationales comme instrument pour compenser les effets environnementaux et climatiques et favoriser le développement durable.



Tanya Deer, experte du comité technique 82 de l'IEC sur les systèmes d'énergie solaire photovoltaïque, a reçu le Prix 1906 de l'IEC pour son travail exceptionnel et acharné à titre de chef de projet de la spécification

technique 62257-100, qui propose des directives pour les énergies renouvelables hors réseau et les systèmes hybrides afin d'améliorer l'accès à l'électricité, particulièrement en milieu rural.



Walter Jager, expert du comité technique 111 de l'IEC sur la normalisation environnementale pour les produits et les systèmes électriques et électroniques, a reçu cette année le Prix 1906 de l'IEC en reconnaissance de son excellent travail en

tant qu'animateur de deux équipes clés ainsi que pour ses apports globaux aux travaux normatifs de l'IEC.

Lauréats du Prix 1906 de l'IEC représentant le Canada

Le Prix 1906 de l'IEC sert à reconnaître les contributions individuelles exceptionnelles qui font avancer la normalisation de l'électrotechnique. Outre Tanya Deer et Walter Jager, quatre experts représentant le Canada ont reçu cette récompense en 2023 :

- ▶ **Paul Cotton**, expert, comité ISO/IEC JTC1 : Technologies de l'information
- ▶ **Ted Mavronicolas**, expert, comité technique de l'IEC 9 : Matériels et systèmes électriques ferroviaires
- ▶ **Gréguy Saint-Pierre**, expert, comité technique de l'IEC 106 : Méthodes d'évaluation des champs électriques, magnétiques et électromagnétiques en relation avec l'exposition humaine
- ▶ **Gouri Shankar Bhuyan**, expert, comité technique de l'IEC 114 : Énergie marine – Convertisseurs de vagues, marées et autres courants d'eau

Livrables du CCN

N°	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	État	Cible	Description de l'état
1	Élaboration d'un plan de mise en œuvre pour la stratégie nationale de normalisation (SNN) afin de faire progresser les domaines de priorité et d'intérêt dans le système de normalisation du Canada.	Innovation et compétitivité 	Atteint 	Élaboration de la phase 2 du plan de mise en œuvre de la SNN d'ici le 31 mars 2024.	Le plan de mise en œuvre de la SNN a été conçu et a obtenu un vaste appui suivant sa présentation au Conseil lors de sa réunion de juin 2023.

N°	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	État	Cible	Description de l'état
2	Prestation de services consultatifs en normalisation porteurs d'innovation et de prospérité, qui aident les entreprises canadiennes à créer de l'emploi, pénétrer les marchés et générer des revenus.	Innovation et compétitivité 	Dépassé 	Mise en œuvre de neuf (9) stratégies de normalisation dans le cadre du programme de propriété intellectuelle (PI) pour aider les entreprises canadiennes à créer de l'emploi, à pénétrer les marchés et à générer des revenus d'ici le 31 mars 2024. Soixante-six pour cent (66 %) des entreprises canadiennes sondées dont les stratégies de normalisation ont été créées dans le cadre du programme de PI font état d'une amélioration de la création d'emploi, de la pénétration des marchés ou de la génération de revenus en deux ans.	En date du 31 mars 2024, neuf (9) stratégies ont été mises en œuvre. Soixante-treize pour cent (73 %) des entreprises canadiennes dont les stratégies de normalisation ont été créées dans le cadre du programme d'innovation et de PI ont fait état d'une amélioration de la création d'emploi, de la pénétration des marchés ou de la génération de revenus. Cela représente une augmentation de 10 % par rapport à la cible.
3	Déploiement de stratégies de normalisation en matière de santé mentale et de santé liée à la consommation de substances dans le cadre du programme de normalisation pour la santé mentale et la santé liée à la consommation de substances.	Innovation et compétitivité 	Atteint 	Mise en œuvre de six (6) stratégies de normalisation pour traiter des enjeux de santé mentale et santé liée à la consommation de substances d'ici le 31 mars 2024. Évaluation d'ici le 31 mars 2024 des résultats de la feuille de route énonçant les lacunes et les recommandations de normalisation dans les autres domaines de la santé mentale et de la consommation de substances à mettre en œuvre. Définition d'un cadre de référence pour la satisfaction des participantes et participants du Collectif.	En date du 31 mars 2024, six (6) stratégies de normalisation ont été mises en œuvre. En date du 31 mars 2024, la feuille de route a été mise au point et livrée. En date du 31 mars 2024, un rapport de recommandations complet sur l'accréditation dans le domaine de la santé mentale et la santé liée à la consommation de substances a été produit et publié. Selon les sondages, 70 % des participantes et participants étaient satisfaits des activités du Collectif.

N°	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	État	Cible	Description de l'état
4	Soutien des priorités du Canada en IA grâce à l'élaboration d'un collectif de normalisation, d'un collectif de gouvernance des données, de stratégies de normalisation et d'un programme d'évaluation de la conformité.	Innovation et compétitivité 	Atteint 	Sept (7) stratégies de normalisation mises en œuvre conformément aux recommandations de la première ronde de la feuille de route sur la normalisation. Réalisation du programme pilote d'évaluation de la conformité en IA d'ici le 31 mars 2024. Établissement du nouveau collectif de normalisation en matière d'IA et de gouvernance des données d'ici le 31 mars 2024.	En date du 31 mars 2024, les sept (7) stratégies de normalisation ont été présentées. En date du 31 mars 2024, le dernier rapport du programme pilote a été livré comme prévu. La première rencontre du Comité directeur s'est tenue le 24 juillet 2023 et a marqué le lancement officiel du collectif.
5	Élaboration de spécifications techniques pour s'assurer que les identifiants numériques publics et privés et les services de confiance numériques répondent aux exigences minimales d'interopérabilité, de sécurité, de protection des renseignements personnels et de bien-être de la population canadienne.	Innovation et compétitivité 	Atteint 	Début du projet pilote d'accréditation d'ici le 31 mars 2024. Recrutement d'un organisme de certification pour le programme d'ici le 31 mars 2024.	Le projet pilote a été lancé; l'inscription s'est ouverte en mai 2023. Cinq (5) organismes d'évaluation de la conformité potentiels ont présenté leur candidature; l'un d'eux a été retenu.
6	Établissement d'un programme d'accréditation, le programme canadien de certification de cybersécurité, pour renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement en défense du Canada.	Innovation et compétitivité 	Reporté 	Embauche d'une employée ou d'un employé d'ici le 31 mars 2024, pour mettre en œuvre le cadre.	Le cadre n'a pas encore été mis en place, car il y a du retard dans la production de la version des normes du NIST adaptées pour le Canada par le Centre canadien pour la cybersécurité.

N°	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	État	Cible	Description de l'état
7	Appui d'une réglementation moderne, souple et réactive par les autorités de réglementation fédérales, qui disposent des connaissances et des consignes nécessaires sur l'utilisation des normes et de l'évaluation de la conformité.	Leadership canadien 	Atteint 	Quatre (4) ministères fédéraux interpellés au sujet de l'accessibilité dans le cadre de l'examen réglementaire du Secrétariat du Conseil du Trésor sur l'accessibilité et le droit d'auteur d'ici le 31 mars 2024. Cinq (5) ministères fédéraux interpellés au sujet du statut des normes intégrées à leur réglementation d'ici le 31 mars 2024.	Le CCN a donné son aide au Bureau de la politique et de l'innovation réglementaire de Transports Canada pour favoriser l'accessibilité des normes incorporées par renvoi dans la réglementation via la plateforme d'évaluation réglementaire. Transports Canada mène l'initiative pour le compte du gouvernement fédéral, et plusieurs ministères (Environnement et Changement climatique Canada; Emploi et Développement social Canada; Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Santé Canada, etc.) sont consultés. Une analyse a été entreprise pour faire ressortir les grandes tendances et les priorités en matière de normalisation de chaque ministère au sujet du statut des normes intégrées à leur réglementation. L'élaboration de la stratégie de consultation se poursuivra au prochain exercice, notamment pour harmoniser la SNN du CCN avec les objectifs ministériels.

N°	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	État	Cible	Description de l'état
8	Renforcement de la coordination entre la santé publique et les autorités de réglementation provinciales, territoriales et municipales pour aider les entreprises canadiennes à créer de l'emploi, à pénétrer les marchés et à générer des revenus.	Leadership canadien 	Dépassé 	Identification de deux (2) initiatives stratégiques ciblées pour aider les conseils consultatifs des organismes de réglementation (CCOR) dans le réseau de sécurité publique d'ici le 31 mars 2024.	Cinq (5) nouvelles initiatives stratégiques ont été ciblées et les travaux sont en cours.
9	Facilitation du commerce intérieur grâce à des initiatives d'harmonisation de la normalisation avec les provinces et territoires.	Leadership canadien 	Atteint en partie 	Une (1) nouvelle initiative d'harmonisation de la normalisation en cours pour l'intégration de renvois dans la réglementation et l'adoption rapide de règlements au Canada dans le but de réduire les obstacles techniques d'ici le 31 mars 2024.	Vu le nombre de projets (4) que présente le Comité consultatif des provinces et territoires et l'ampleur des efforts nécessaires pour déboucher sur un accord pour l'adoption harmonisée et en temps voulu du Code canadien de l'électricité (il s'est tenu neuf rondes de négociation en date du 31 mars 2024), nous avons convenu que le CCN ne chercherait pas tout de suite à lancer une nouvelle initiative, mais s'appliquerait plutôt à mener à bien les démarches en cours.

N°	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	État	Cible	Description de l'état
10	Progrès sur le plan de la diversité et de l'inclusion de la normalisation.	Leadership canadien 	Atteint 	<p>Progrès par rapport au plan de travail du CCN sur les genres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Revue de la littérature pour recenser les obstacles à la participation féminine aux comités techniques et évaluation de la nécessité d'approfondir les recherches sur le sujet d'ici le 31 mars 2024. ▶ Collecte de données démographiques en cours par des sondages aux membres (divers groupes) afin d'établir un cadre de référence sur les variables clés. <p>Dix (10) ententes passées par année avec des universités et des groupes de recherche sur l'utilisation de normes internationales.</p> <p>Réalisation d'une analyse comparative par secteur de la représentation féminine en matière de participation aux comités techniques et de gouvernance d'ici le 31 mars 2024.</p>	<p>La recherche de l'ISO a connu du retard. Heureusement, la collecte de données était terminée et notre sondage auprès des membres n'a pas relevé de différence notable dans la satisfaction entre les hommes et les femmes.</p> <p>En date du 31 mars 2024, le CCN prend part à 23 ententes passées avec onze (11) établissements d'enseignement.</p> <p>L'analyse de la participation des femmes dans le domaine de l'élaboration des normes en comparaison avec le reste du monde du travail a été faite. Globalement, les femmes représentent 47 % de la main-d'œuvre, mais 25,1 % des membres de comités d'élaboration des normes. Nous surveillerons cette statistique pour faire ressortir les tendances au fil du temps.</p>
11	Création d'une feuille de route sur l'élaboration des normes internationales (FRENI) pour cerner les domaines prioritaires et mesurer la participation aux activités de normalisation du CCN.	Leadership canadien 	Atteint 	Conception d'un plan pour la phase 2 de la feuille de route sur l'élaboration des normes internationales d'ici le 31 mars 2024.	En date du 31 mars 2024, tous les éléments livrables correspondant aux principaux aspects de la phase 2 de la FRENI avaient été livrés.
12	Promotion à l'international d'initiatives de normalisation d'importance stratégique pour le Canada, y compris des activités s'inscrivant dans la Stratégie pour l'Indo-Pacifique.	Leadership canadien 	Dépassé 	Soumission à l'international de trois (3) nouvelles propositions d'études canadiennes dans des domaines d'importance stratégique pour le pays d'ici le 31 mars 2024.	Six (6) nouvelles études ont été soumises, ce qui représente une hausse de 100 % par rapport à la cible.

N°	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	État	Cible	Description de l'état
13	Maintien de la représentation dans des rôles de gouvernance stratégiques à l'échelle régionale et internationale.	Leadership canadien 	Dépassé 	Représentation dans 40 rôles de gouvernance stratégiques à l'échelle régionale et internationale d'ici le 31 mars 2024.	En date du 31 mars 2024, le Canada maintient sa représentation dans 68 rôles de gouvernance stratégique.
14	Lancement de stratégies de normalisation concernant l'adaptation des infrastructures et des bâtiments aux changements climatiques dans le cadre du Programme de normes pour des infrastructures résilientes (PNIR) existant et enrichi.	Leadership canadien 	Dépassé 	Dix-sept (17) stratégies de normalisation lancées concernant l'adaptation des infrastructures et des bâtiments aux changements climatiques dans le cadre du PNIR d'ici le 31 mars 2024.	Dix-huit (18) stratégies de normalisation ont été lancées.
15	Meilleure intégration du développement durable au système canadien de normalisation grâce à l'inclusion des objectifs de la stratégie de développement durable du CCN dans les plans de mise en œuvre de la SNN et de la FRENI.	Leadership canadien 	Atteint 	Intégration des objectifs et des activités de la stratégie de développement durable du CCN aux plans de mise en œuvre de la SNN et de la FRENI d'ici le 31 mars 2024.	Le CCN a produit une stratégie en matière de changements climatiques et de développement durable ainsi qu'un cadre de collaboration interne, qui incorporent les principes ESG, et y a mis la touche finale au T4 en vue de la mise en œuvre des priorités pertinentes de la SNN et de la FRENI.
16	Mise en œuvre d'un modèle et d'une stratégie pour un milieu de travail flexible.	Excellence organisationnelle 	Atteint 	Mise en place de politiques appuyant le modèle de travail hybride d'ici le 30 septembre 2023. Mise en œuvre du modèle de travail hybride d'ici le 31 mars 2024.	La politique sur la formule de travail flexible est en place depuis le 20 septembre 2023. Cette formule de travail est pleinement en vigueur, et s'accompagne d'un programme d'activités organisationnelles en présentiel ainsi que d'une solution numérique de réservation des postes.

N°	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	État	Cible	Description de l'état
17	Promotion d'une forte mobilisation du personnel et du bien-être au travail (y compris la santé mentale).	Excellence organisationnelle 	Atteint 	Maintien du score au 75 ^e centile du secteur. Pourcentage de base d'employées et employés faisant état d'un bon degré de bien-être au travail établi d'ici le 31 mars 2024. Analyse des activités, des projets et des résultats de sondage sur le bien-être d'ici le 31 mars 2024. Deux (2) initiatives de maximisation du bien-être au travail cernées d'ici le 31 mars 2024.	Le sondage sur l'engagement du personnel a été mené à bien, et le taux de participation était de 82 %. C'est 74 % du personnel qui fait état de bien-être au travail.
18	Mise en œuvre d'une stratégie de diversité au CCN, y compris une harmonisation continue avec les exigences de déclaration du gouvernement.	Excellence organisationnelle 	Dépassé 	Identification de stratégies pour s'attaquer aux lacunes cernées dans l'analyse des lacunes d'IDEA menée en 2022-2023. Formation en diversité et en inclusion pour l'ensemble du personnel d'ici le 31 mars 2024. Maintien de la cote de diversité et d'inclusion du sondage sur l'engagement de 2022-2023.	Une formation approfondie a été menée auprès des membres du comité et du personnel des ressources humaines. Un festival multiculturel couronné de succès a été organisé par le personnel en janvier 2024. La cible pour la formation a été atteinte et un comité sur l'IDEA a été établi. La cote de satisfaction dans le sondage sur l'engagement est passée de 83 % en 2022 à 87 % en 2024.
19	Mise à jour du cadre stratégique du CCN pour en augmenter les retombées et mobiliser un plus grand bassin de parties prenantes au moyen du système canadien de normalisation.	Excellence organisationnelle 	Atteint 	Mise en place du plan de lancement officiel du cadre stratégique renouvelé d'ici le 31 mars 2024.	Le nouveau cadre stratégique a été élaboré et publié.

N°	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	État	Cible	Description de l'état
20	Fourniture au personnel d'outils numériques modernes de travail collaboratif et virtuel pour améliorer la mobilisation des parties prenantes et renforcer la sécurité.	Excellence organisationnelle 	Atteint 	<p>Quatre (4) projets prévus pour 2023-2024 dans la feuille de route d'architecture organisationnelle en cours ou terminés d'ici le 31 mars 2024.</p> <p>Lancement de deux (2) secteurs fonctionnels supplémentaires (services aux membres et programmes) dans le cadre de la phase 2 du projet de gestion des relations avec la clientèle (GRC) d'ici le 31 mars 2024.</p> <p>Début du projet de fabrication de données sur les normes d'ici le 31 mars 2024.</p> <p>Modernisation du système financier du CCN en cours d'ici le 31 mars 2024</p>	Quatre (4) projets sont en cours en date du 31 mars 2024.
21	Modernisation des services consultatifs de normalisation pour répondre à la demande accrue et aux nouveaux besoins des parties prenantes du système de normalisation.	Excellence organisationnelle 	Atteint 	<p>Identification d'un modèle de prestation de services consultatifs en normalisation et d'options de mise en œuvre d'ici le 31 mars 2024.</p> <p>Présentation de trois (3) stratégies à au moins un acteur gouvernemental.</p>	<p>Un cadre provisoire a été conçu pour cerner les gammes de services consultatifs en normalisation proposées.</p> <p>Un examen organisationnel des fonctions et des domaines de capacité pertinents a été effectué en vue de l'élaboration d'un modèle conceptuel de prestation et des options de mise en œuvre.</p> <p>Une nouvelle structure organisationnelle et des flux horizontaux ont été cernés à l'appui de cette mise en œuvre.</p> <p>Trois (3) stratégies ont été soumises à l'examen et aux commentaires de Transports Canada, d'Environnement et Changement climatique Canada, et du Conseil national de recherches Canada.</p>

N°	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	État	Cible	Description de l'état
22	Mise en œuvre d'un plan de croissance pour la prestation de services par la Direction des services d'accréditation (DSA).	Excellence organisationnelle 	Retardé 	Conception de deux (2) nouveaux programmes ou sous-programmes d'accréditation. Augmentation de 4 % des revenus provenant de la nouvelle offre de services d'accréditation. Concordance de l'offre de services d'accréditation du CCN avec la SNN et élaboration d'un cadre pour une stratégie nationale d'accréditation qui viendrait compléter la SNN.	Deux (2) nouveaux programmes sont en cours d'élaboration, mais ce sont des projets pluriannuels qui ne seront pas prêts à être lancés avant 2025. On observe une certaine croissance graduelle en cours d'année : quoique la taille de notre clientèle reste stable, certains de nos clients actuels cherchent à étendre leur portée d'accréditation. Les volets de l'évaluation de la conformité et de l'accréditation ont été intégrés au plan de mise en œuvre de la SNN. Un document d'accompagnement détaillé a été conçu; il décrit le rôle de la DSA dans la mise en application de la SNN et confirme les responsabilités de la DSA au titre des cadres stratégiques sectoriels en cours d'élaboration.



La structure du CCN

Nos unités opérationnelles

Services de normalisation

Encadre les démarches normatives canadiennes; facilite la participation du Canada aux activités d'élaboration de normes internationales et aux partenariats bilatéraux; oriente les politiques des gouvernements; et mène des initiatives visant une politique publique à fortes retombées.

Services d'accréditation

Accrédite des organismes d'évaluation de la conformité (laboratoires d'essais, certificateurs de produits) en fonction de normes reconnues à l'international et propose des formations sur ces normes afin de rehausser le processus d'accréditation.

Services généraux

Soutient le fonctionnement de l'organisme par des services de planification stratégique et générale, de gestion et de contrôles financiers, de gestion des risques, de technologies et de gestion de l'information, de protection de la confidentialité, de sécurité, de gestion de la qualité et d'approvisionnement.

Ressources humaines

S'occupe de la gestion des talents, du recrutement, de la rémunération, des avantages sociaux et du développement organisationnel et favorise et encourage une culture dynamique au sein du CCN.

Bureau de la direction générale

Encadre et coordonne les activités, la gouvernance organisationnelle, les démarches juridiques et les communications du CCN pour arrimer l'action de toutes les équipes aux objectifs stratégiques, avec à la clé décisions éclairées et progrès concrets.

La haute direction



Chantal Guay,
directrice générale



Greg Fyfe,
vice-président, Services
généraux et chef de
la direction financière



Brady Allin,
directeur, Stratégie et
intégration et conseiller spécial
de la directrice générale



Christine List,
vice-présidente,
avocate générale et
secrétaire générale



Pierre Bilodeau,
vice-président,
Services de normalisation



Elias Rafoul,
vice-président,
Services d'accréditation



Dominique Dallaire,
vice-présidente, Culture
et dirigeante principale
des ressources humaines



Annie Roy,
vice-présidente et chef
des communications

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du CCN relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie. Il se compose d'un maximum de 13 membres, dont 10 sont nommés par le gouvernement fédéral et 3 sont membres en raison de leur poste à la présidence ou la vice-présidence de comités

statutaires établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Les membres représentent un large éventail de parties intéressées et, ensemble, disposent des compétences et de l'expérience nécessaires pour aider la direction à exécuter le mandat et à atteindre les objectifs du CCN. Le Conseil d'administration joue également un rôle important dans l'établissement de l'orientation stratégique du CCN et dans son arrimage aux priorités du gouvernement du Canada.



François Coallier, professeur, Département de génie logiciel et des TI, École de technologie supérieure – président



William Hawkins, directeur général, Normes techniques et de construction, ministère des Relations gouvernementales, gouvernement de la Saskatchewan; vice-président du Comité consultatif des provinces et territoires



Mark Ramlochan, chef de la planification normative, UL Standards & Engagement; président du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes



Colin Clark, directeur technique, Brookfield Renewable – vice-président



Dianne Salt, chef des communications (anciennement), Sodexo



Mike Burns, ancien sous-ministre adjoint, Gestion d'actifs, ministère de l'Infrastructure, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest



Dennis Hogan, directeur général, St. John's International Airport Authority



Ahmed Fathi Shalabi, ingénieur (à la retraite)



Jeff Dolan, directeur principal, Sûreté technique, gouvernement de la Nouvelle-Écosse; président du Comité consultatif des provinces et territoires



Ralph M. Paroli, directeur, Parnassa Building Envelope Standards and Technology; ancien directeur de la recherche et du développement, Conseil national de recherches – Centre de recherche en métrologie (à la retraite)



Brent Schacter, professeur, Département de médecine interne, Université du Manitoba



Marc Y. Tassé, professeur, Université d'Ottawa et Université McGill; président et directeur général, Sira International Risk Advisors



Tayt Winnitoy, chef de l'exploitation, Consumer Protection BC



Résultats financiers

En 2023-2024, le Conseil canadien des normes (CCN) a progressé dans la réalisation de ses priorités stratégiques : « innovation et compétitivité », « leadership canadien » et « excellence organisationnelle ». Il a travaillé au développement continu de ses affaires, à la prestation de ses services d'accréditation et au lancement de programmes comme le Programme canadien de certification en cybersécurité et la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique. Tout au long de l'année, le CCN a régulièrement réévalué l'allocation de ses ressources. Le but était de progresser sans relâche dans la réalisation de ses priorités organisationnelles et d'équilibrer son bilan financier conformément à ses objectifs, et ce, sans perdre de vue son horizon de planification sur cinq ans – en concordance avec son plan d'entreprise – pour prévoir ses besoins en ressources et gérer dynamiquement son risque. Combinée à la résilience de l'organisme, cette méthode de gestion financière stratégique a bien servi l'optimisation de l'administration des ressources et la réalisation des objectifs du CCN.

À la clôture de l'exercice, le CCN affiche un excédent annuel de 1,4 M\$, ce qui représente un écart positif de 2,7 M\$ par rapport au déficit prévu de 1,3 M\$ et de 0,4 M\$ par rapport à l'excédent annuel de 1,0 M\$ enregistré lors de l'exercice précédent. Si le CCN prévoyait un déficit, c'est parce qu'il comptait rattraper le retard accumulé dans les dépenses de programme prévues à l'exercice précédent – un tel décalage se produit de manière assez récurrente. Et comme de fait, la situation se répète cette année : l'approbation du financement de certains programmes s'est fait attendre, ce qui, combiné au délai associé dans la production des éléments livrables, a causé un surplus temporaire par rapport au plan ainsi que le report de dépenses prévues aux exercices ultérieurs.

En 2023-2024, le total des produits du CCN (autres que les crédits gouvernementaux fédéraux) s'est chiffré à 18,3 M\$, une augmentation de 2,8 M\$ (18 %) par rapport aux 15,5 M\$ comptabilisés en 2022-2023. Cette augmentation est principalement attribuable au développement des affaires, qui a entraîné une hausse de 1,5 M\$ des produits des services d'innovation et de 1,0 M\$ de ceux des services d'accréditation par rapport au dernier exercice. Ensemble, les résultats pour les autres produits, les redevances et les contributions au soutien aux déléguées et délégués sont également plus élevés que ceux de l'exercice précédent et du plan du CCN.

Les produits tirés des droits des services d'accréditation se sont élevés à 10,1 M\$, soit 1,0 M\$ (11 %) de plus que les 9,1 M\$ comptabilisés en 2022-2023, et 0,8 M\$ (9 %) de plus que la prévision de 9,3 M\$ du plan. Cette augmentation découle principalement de la hausse du nombre d'activités d'évaluation par rapport à l'exercice précédent et aux prévisions. Il s'observe également une recrudescence des évaluations sur place chez nos clients avec le retour à la normale après la pandémie; le retour des frais associés à ces voyages représente plus de la moitié de la croissance annuelle des produits du CCN. La Direction des services d'accréditation surveille de près ces activités dans l'optique de concrétiser sa contribution prévue. Elle conduit aussi régulièrement des analyses pour juger des effets de l'inflation et des modifications à la tarification des programmes afin de se maintenir à des niveaux viables de croissance et de contribution. Globalement, la Direction atteint les objectifs financiers de l'exercice.

Les produits provenant des services d'innovation étaient de 5,4 M\$, une augmentation de 1,5 M\$ (39 %) par rapport au dernier exercice, mais 0,9 M\$ (14 %) de moins que les prévisions de 6,3 M\$. L'accroissement du produit des services de solutions de normalisation demeure



un pilier de la stratégie de durabilité financière du CCN. Cela s'inscrit dans les efforts stratégiques de l'organisation pour diversifier ses sources de revenus et de financement en générant des recettes par la collaboration avec des parties intéressées dans le cadre de projets ayant trait à la normalisation. Dans l'ensemble, le CCN a réalisé pour l'exercice un gain additionnel net de 1,1 M\$ grâce à cette source de revenus. À l'avenir, le CCN continuera d'explorer les possibilités de diversifier ses sources de revenus en mettant à profit son expertise en normalisation.

Les redevances provenant de la vente de normes ont totalisé 2,1 M\$, une augmentation de 0,2 M\$ (11 %) par rapport aux 1,9 M\$ du plan, ce qui était légèrement supérieur aux revenus de 2,0 M\$ de l'année dernière. Ces revenus sont appelés à fluctuer selon les changements dans les normes et dans l'activité économique. Qui plus est, il reste difficile pour le CCN ainsi que pour ses revendeurs de prédire la demande et le volume des ventes. Ce volume était légèrement supérieur aux attentes cette année, et ce entre autres à cause de la mise à jour de la norme sur la cybersécurité plus tôt durant l'exercice.

Les produits provenant d'autres sources ont totalisé 0,6 M\$, soit 0,1 M\$ (20 %) de plus que ceux enregistrés (0,5 M\$) à l'exercice précédent. Les autres produits ont totalisé 0,6 M\$ en 2023-2024, ce qui représente un écart de 0,3 M\$ (100 %) par rapport au 0,3 M\$ prévu dans le budget. C'est principalement attribuable à l'inflation et au meilleur rendement en intérêts que prévu sur les dépôts.

Les charges d'exploitation ont été inférieures de 6 % aux prévisions, et supérieures de 15 % à celles de l'exercice précédent. Ces variations se rapportent surtout aux salaires et avantages sociaux ainsi qu'aux frais de voyages et honoraires professionnels.

Les charges d'exploitation de 37,3 M\$ ont été inférieures de 2,2 M\$ (6 %) aux 39,5 M\$ prévus :

- ▶ Baisse de 5,0 M\$ en services professionnels et spéciaux, attribuable surtout au report des dépenses pour les programmes (4,5 M\$) à l'exercice suivant ainsi qu'au ralentissement de l'activité, qui a mené à une baisse des produits des projets de financement durable (0,5 M\$);
- ▶ Hausse de 1,7 M\$ en dépenses supplémentaires liées au salaire et aux avantages sociaux :
 - Hausse de 0,7 M\$ attribuable à un taux de postes vacants (3 %) inférieur aux prévisions (7 %);
 - Hausse de 0,6 M\$ en raison d'embauches imprévues pour répondre aux besoins anticipés de soutien aux priorités d'affaires;
 - Hausse de 0,3 M\$ en dépenses ponctuelles remboursées par des crédits parlementaires;
 - Hausse de 0,1 M\$ en avantages sociaux et dépenses de recrutement imprévus;
- ▶ Hausse de 1,1 M\$ en frais supplémentaires de voyages et de participation aux réunions liés à l'augmentation des activités d'évaluation et au retour aux niveaux pré-pandémiques des voyages pour se rendre aux réunions irrécupérables;
- ▶ Aucune variation notable pour les autres charges.

Les charges d'exploitation de 37,3 M\$ sont supérieures de 4,8 M\$ (15 %) aux 32,5 M\$ de l'exercice précédent :

- ▶ Hausse de 2,0 M\$ en services professionnels et spéciaux conformément aux dépenses prévues pour les programmes et le développement des affaires;
- ▶ Hausse de 1,7 M\$ en charges liées aux salaires et aux avantages sociaux, attribuable à l'augmentation planifiée de l'effectif en fonction du financement des programmes, du développement des affaires et des contraintes de capacités générales;
- ▶ Hausse de 0,9 M\$ des frais de voyages liés à l'augmentation des activités d'évaluation (0,6 M\$) et des frais de voyages non recouvrables (0,3 M\$);
- ▶ Hausse de 0,2 M\$ pour les autres charges, sans variation notable.

En 2023-2024, le CCN a enregistré 20,4 M\$ en crédits parlementaires, soit 0,2 M\$ (1 %) de plus que les 20,2 M\$ budgétés, et 2,4 M\$ (13 %) de plus que les 18,0 M\$ de l'an dernier. L'écart par rapport au plan est attribuable au remboursement de dépenses ponctuelles; l'augmentation par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par de nouveaux programmes de financement temporaires :

Programme (M\$)	Prévisions et montant réel			Année précédente vs année en cours		
	Prévision	Réel	Variation	2023	2024	Variation
Prévisions de base / principales	11,5 \$	11,5 \$	–	9,2 \$	11,5 \$	2,3 \$
Infrastructures	2,2	2,2	–	1,7	2,2	0,5
Infrastructures III	1,5	1,5	–	–	1,5	1,5
Cybersécurité II – CMMC	0,5	0,5	–	–	0,4	0,4
Propriété intellectuelle	–	–	–	2,4	–	(2,4)
Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle	1,9	1,9	–	2,0	1,9	(0,1)
Défi 50-30 – Stratégie de normalisation	0,4	0,4	–	0,6	0,4	(0,2)
Gouvernance des données et identifiants numériques	1,8	1,8	–	1,8	1,8	–
Stratégie pour l'Indo-Pacifique	0,4	0,4	–	–	0,4	0,4
Rétablissement des dépenses ponctuelles	–	0,2	0,2	0,3	0,3	–
Total des crédits	20,2 \$	20,4 \$	0,2 \$	18,0 \$	20,4 \$	2,4 \$

Au 31 mars 2024, le CCN affichait un excédent accumulé de 10,5 M\$. L'augmentation de l'excédent accumulé cette année s'explique surtout par l'approbation, en cours d'année, de financement pour lequel le CCN n'a pas eu le temps d'engager de dépenses en regard des fonds. Il s'agit d'un problème courant pour le CCN avec le rajustement en cours d'année des niveaux de financement public approuvés. La version actuelle du plan d'entreprise reflète l'écart entre le financement et les dépenses quinquennales. Sur cet horizon de planification, l'excédent accumulé du CCN se répartit dans son entièreté comme suit :

- ▶ les enveloppes de programmes reportées aux exercices ultérieurs (7,5 M\$);

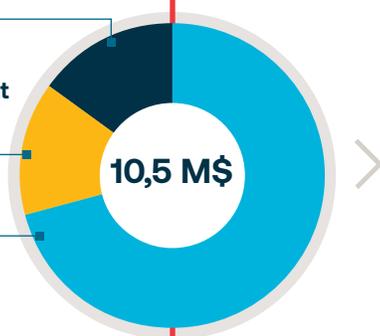
- ▶ la réserve pour les risques prévue par la politique à cet effet du CCN (1,5 M\$);
- ▶ des investissements stratégiques ponctuels tels que la modernisation des GI/TI et de la sécurité, ainsi que les montants nécessaires pour compenser les pressions inflationnistes dans les 6 à 12 prochains mois (1,5 M\$).

Excédent accumulé (10,5 M\$)

Disponible aux fins de réinvestissement
1,5 M\$

Réserve ciblée
1,5 M\$

Enveloppes de programmes
7,5 M\$



Enveloppes de programmes (7,5 M\$)

Infrastructures III
0,6 M\$ / 8 %

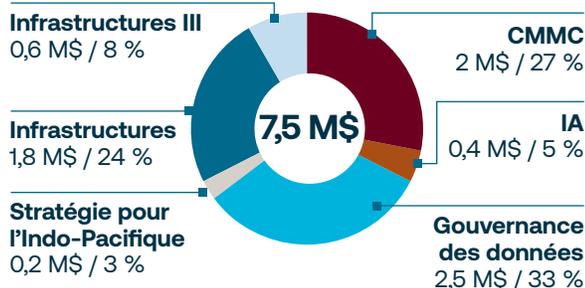
Infrastructures
1,8 M\$ / 24 %

Stratégie pour l'Indo-Pacifique
0,2 M\$ / 3 %

CMMC
2 M\$ / 27 %

IA
0,4 M\$ / 5 %

Gouvernance des données
2,5 M\$ / 33 %



Aperçu financier de 2019-2020 à 2023-2024

Aperçu financier	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024 Prévisions	2023-2024 Chiffre réel
Produits						
Droits des services d'accréditation	7 723 071 \$	6 629 232 \$	7 332 138 \$	9 069 342 \$	9 261 000 \$	10 124 942 \$
Redevances provenant de la vente de normes	1 568 236	1 704 836	1 754 649	1 953 943	1 857 000	2 116 253
Services d'innovation	625 268	641 491	1 066 526	3 898 605	6 335 000	5 362 348
Contributions au soutien aux déléguées et délégués	342 818	847	–	66 816	203 000	59 450
Autres produits	529 852	285 759	209 193	483 323	308 000	645 525
	10 789 245	9 262 165	10 362 506	15 472 029	17 964 000	18 308 518
Charges						
Services d'accréditation	6 295 578	5 443 756	5 913 703	7 331 153	7 748 000	8 293 470
Solutions de normalisation et stratégie	12 540 657	11 508 725	11 164 823	12 227 177	18 425 000	15 627 460
Gestion et services administratifs	10 366 349	10 785 333	11 325 534	12 922 093	13 284 000	13 373 093
	29 202 584	27 737 814	28 404 060	32 480 423	39 457 000	37 294 023
(Déficit d'exploitation)	(18 413 339)	(18 475 649)	(18 041 554)	(17 008 394)	(21 493 000)	(18 985 505)
Financement public						
Crédits parlementaires	18 578 854	18 578 854	19 271 621	17 967 928	20 150 000	20 420 236
(Déficit) / excédent annuel	165 515 \$	103 205 \$	1 230 067 \$	959 534 \$	(1 343 000) \$	1 434 731 \$

Gestion du risque d'entreprise

Dans le cadre de sa démarche de planification générale, le CCN évalue et consigne régulièrement les risques généraux auxquels il est exposé en se basant sur la norme internationale ISO 31000 – Management du risque. Il harmonise également ses pratiques de gestion des risques avec les lignes directrices du Conseil du Trésor afin de mettre en œuvre des stratégies appropriées.

Le CCN est financé en partie par des crédits et en partie par les revenus que génèrent ses activités. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, il a recours à des pratiques de gestion financière rigoureuses pour protéger ces ressources. Pour demeurer pertinent, le CCN reconnaît l'importance de maintenir la confiance du gouvernement, de l'industrie et des autres parties prenantes à l'égard de la valeur de la normalisation et du rôle que joue l'organisme pour la faire progresser. Cette confiance exige qu'il réponde à ses exigences organisationnelles et gère ses risques efficacement afin de maintenir son statut de conseiller de confiance et de représentant au sein des régimes et des organismes de normalisation internationaux et régionaux.

Voici les principaux risques que le CCN a surveillés et gérés au dernier exercice, et qu'il continuera de suivre au cours du prochain exercice.

Viabilité financière

Pour ce qui est de l'atténuation des risques financiers, le CCN dispose de robustes mesures de contrôle, d'une assiette de dépenses discrétionnaires allégée et d'un degré d'exposition assez limité en raison de la relative simplicité de son environnement opérationnel de financement et de décaissement. Sa principale difficulté consiste à trouver l'équilibre entre sa viabilité financière et le respect d'un portefeuille croissant d'objectifs de normalisation

dans des secteurs prioritaires et émergents. Bien que l'organisation reçoive un financement de programme dans certains domaines et qu'elle s'oriente vers l'accroissement de sa proportion de financement autogénéré, il y a des limites. L'inflation a considérablement érodé le financement de base fixe du CCN au fil de la dernière décennie, et les coûts d'exploitation, par exemple, pour le maintien d'un environnement de sécurité informatique rigoureux, ne cessent d'augmenter. Bref, la capacité de l'organisation à réaliser ses objectifs stratégiques est de plus en plus menacée.

Le CCN s'y prend de diverses façons pour assurer la gestion de ses ressources existantes :

- ▶ rééquilibrage annuel de son plan quinquennal, notamment pour que les dépenses s'inscrivent principalement dans les grandes priorités stratégiques;
- ▶ mise au diapason des dépenses par rapport au plan d'entreprise et au budget de fonctionnement;
- ▶ recherche d'occasions de recouvrer les coûts, lorsque la situation s'y prête;
- ▶ suivi fréquent du bilan financier par rapport au plan et présentation de rapports réguliers au Conseil d'administration;
- ▶ examen du dossier et révision du degré de priorité par la haute direction préalablement à toute dépense considérable envisagée.

Ces mesures ont aidé à faire du CCN une machine rationalisée et moins dispersée. Cela dit, les ressources à sa disposition sont insuffisantes pour répondre à la fois aux nouvelles demandes de normalisation nationale et internationale et aux nouvelles exigences en matière de conformité. Pour cette raison, le CCN cherche constamment à endiguer ses coûts, à revoir ses priorités et à couper dans ses activités non essentielles afin d'équilibrer son plan financier. Il explore également d'autres sources de revenus potentielles et la possibilité de faire augmenter de manière permanente son financement de base pour compenser une décennie d'érosion par l'inflation.

Capacité et disponibilité des principaux membres du personnel

Le CCN est une organisation alimentée par les connaissances et les processus; par conséquent, elle dépend de son personnel pour remplir son mandat et réaliser les visées de son plan. Auparavant, le risque que pose cet état de fait résidait surtout dans la continuité des activités et la planification de la relève pour les postes de direction clés. Mais de nos jours, il semble que la nature de ce risque ait évolué pour porter principalement sur la perte de capacité en raison de charges de travail déraisonnables, surtout sous l'effet de la demande additionnelle imposée au CCN dans les secteurs émergents comme l'économie numérique ou le développement durable. Le risque est aussi exacerbé dans bien des cas par le fait que le CCN n'est en mesure d'affecter qu'une seule employée ou un seul employé à temps plein (ETP) à certains domaines de prime importance en raison de ses contraintes budgétaires.

Il y a des moyens d'atténuer le risque de surcharge de travail et de mieux composer avec les postes vacants :

- ▶ flexibilisation des processus de recrutement;
- ▶ réexamen de la planification du travail pour mieux faire concorder les attentes aux compétences et à la demande;
- ▶ application de pratiques de gestion du personnel (p. ex. entrevues de départ) pour relever les points à améliorer;

- ▶ mise en place d'un modèle de travail flexible pour favoriser le maintien en poste et le recrutement;
- ▶ recours à des sondages sur l'engagement du personnel pour générer de la rétroaction et y répondre de manière à améliorer l'expérience professionnelle et l'équilibre travail-vie personnelle;
- ▶ promotion de la formation et du perfectionnement, et pleine transparence à cet égard.

Un risque connexe, mais distinct, est celui de la disponibilité et de la suffisance du personnel d'évaluation qualifié pour mettre en œuvre le programme des Services d'accréditation. Afin de garantir la disponibilité d'un personnel suffisant pour réaliser les activités d'accréditation et répondre aux besoins de la clientèle, le CCN a mis sur pied un plan de ressources à long terme visant à attirer et à retenir des évaluatrices et évaluateurs compétents et qualifiés ainsi qu'à offrir de nouveaux outils et des formations. Ses services d'accréditation ont adopté une formule d'évaluations à distance en ligne afin d'atténuer les risques pour sa base de revenus.

Expertes et experts des comités techniques et des comités de gouvernance

Le CCN accorde une aide financière aux bénévoles qui représentent le Canada aux comités techniques et de gouvernance des organes de normalisation. En raison de ses ressources limitées et des conséquences des pressions inflationnistes sur son budget, le CCN a dû diminuer son soutien aux comités techniques et aux comités de gouvernance au cours de la période de planification. Quant à l'aide aux délégués et déléguées canadiens, elle a été réduite de moitié par rapport aux niveaux pré-pandémiques. Résultat : il y a moins d'expertes et experts qui participent au travail de rédaction des normes internationales au nom du Canada. Il y a lieu de s'inquiéter que cet effritement du soutien érode l'influence du Canada sur les normes internationales. Le CCN fait son possible pour remédier à la situation en veillant à ce que les ressources soient allouées aux comités techniques les plus prioritaires.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers en annexe et toutes les informations contenues dans le rapport annuel relèvent de la responsabilité du CCN. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public; la direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. Elle est également responsable de l'ensemble des notes afférentes aux états financiers et des tableaux, et veille à ce que ces renseignements concordent, s'il y a lieu, avec ceux contenus dans les états financiers. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et sur le jugement éclairé de la direction.

De plus, il incombe à la direction du CCN de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôles internes permettant de donner l'assurance raisonnable que les données financières produites sont fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément au mandat du CCN tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.



Chantal Guay, ing., P. Eng., FACG, IAS.A
Directrice générale

Ottawa, Canada
Le 6 juin 2024

Le Conseil d'administration du CCN, par le truchement de son Comité de vérification, doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Composé uniquement de membres indépendants du Conseil, le Comité de vérification rencontre la direction tous les trimestres pour examiner les états financiers et une fois par année pour passer en revue les états financiers vérifiés ainsi que le rapport annuel du CCN et en faire rapport au Conseil d'administration, qui approuve les états financiers.

La vérificatrice générale du Canada, auditrice externe du CCN, effectue un examen indépendant des états financiers conformément aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues et exprime son opinion à l'égard de ceux-ci. Le Bureau du vérificateur général jouit d'un accès total et gratuit au personnel chargé de la gestion financière du CCN et rencontre l'organisme au besoin.



Greg Fyfe, CPA, CMA
Vice-président, Services généraux
et chef de la direction financière



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil canadien des normes (le « CCN »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CCN au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du CCN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent de la section des résultats financiers contenue dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie

significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CCN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CCN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CCN.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CCN;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CCN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CCN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Conseil canadien des normes dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et ses règlements, les règlements administratifs du Conseil canadien des normes ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations du Conseil canadien des normes dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Conseil canadien des normes aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Conseil canadien des normes à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Mimma Venema, CPA, CA, CGA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 6 juin 2024

Conseil canadien des normes

État de la situation financière

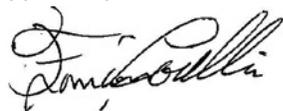
En date du 31 mars	2024	2023
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	6 751 528 \$	5 386 450 \$
Créances (note 5)	2 686 966	2 504 300
Comptes débiteurs – Ministères et organismes fédéraux (note 15)	2 526 773	963 412
Crédits parlementaires à recevoir (note 15)	551 873	1 814 592
	12 517 140	10 668 754
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	4 313 318	3 335 765
Apports reportés (note 8)	88 619	135 608
Produits reportés (note 9)	130 974	369 317
Incitatif à la location différé (note 10)	531 176	612 895
	5 064 087	4 453 585
Actifs financiers nets	7 453 053	6 215 169
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 6)	1 585 343	1 415 263
Charges payées d'avance	1 412 750	1 385 983
	2 998 093	2 801 246
Excédent accumulé	10 451 146 \$	9 016 415 \$

Droits contractuels (note 13)

Engagements contractuels (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :



François Coallier, Ph. D., ing., P. Eng.
Président, Conseil d'administration

Approuvé par la direction :



Chantal Guay, ing., P. Eng., FACG, IAS.A
Directrice générale

Conseil canadien des normes

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget 2024 (note 16)	2024	2023
Produits d'exploitation			
Droits des services d'accréditation	9 261 000 \$	10 124 942 \$	9 069 342 \$
Redevances provenant de la vente de normes	1 857 000	2 116 253	1 953 943
Contributions au soutien aux déléguées et délégués	203 000	59 450	66 816
Services d'innovation	6 335 000	5 362 348	3 898 605
Autres produits	308 000	645 525	483 323
	17 964 000	18 308 518	15 472 029
Charges (note 12)			
Services d'accréditation	7 748 000	8 293 470	7 331 153
Solutions de normalisation et stratégie	18 425 000	15 627 460	12 227 177
Gestion et services administratifs	13 284 000	13 373 093	12 922 093
	39 457 000	37 294 023	32 480 423
Déficit avant crédits parlementaires	(21 493 000)	(18 985 505)	(17 008 394)
Crédits parlementaires	20 150 000	20 420 236	17 967 928
Excédent / (Déficit)	(1 343 000)	1 434 731	959 534
Excédent accumulé, début de l'exercice	7 983 000	9 016 415	8 056 881
Excédent accumulé, fin de l'exercice	6 640 000 \$	10 451 146 \$	9 016 415 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Conseil canadien des normes

État de la variation des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget 2024 (note 16)	2024	2023
Excédent / (Déficit)	(1 343 000) \$	1 434 731 \$	959 534 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 120 000)	(618 701)	(241 682)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	8 357	1 182
Amortissement des immobilisations corporelles	624 000	440 264	495 341
Augmentation des charges payées d'avance	(38 000)	(26 767)	(64 460)
Augmentation / (diminution) des actifs financiers nets	(1 877 000)	1 237 884	1 149 915
Actifs financiers nets au début de l'exercice	5 086 000	6 215 169	5 065 254
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	3 209 000 \$	7 453 053 \$	6 215 169 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Conseil canadien des normes

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Activités d'exploitation		
Excédent	1 434 731 \$	959 534 \$
Ajustements pour des éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	440 264	495 341
Amortissement de l'incitatif à la location différé	(81 719)	(81 720)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	8 357	1 182
Variations :		
Charges payées d'avance	(26 767)	(64 460)
Produits reportés	(238 343)	(1 958 094)
Créances	(182 666)	(761 356)
Comptes débiteurs de ministères et d'organismes fédéraux	(1 563 361)	(808 065)
Crédits parlementaires à recevoir	1 262 719	1 937 008
Créditeurs et charges à payer	935 925	719 201
Apports reportés	(46 989)	38 760
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 942 151	477 331
Activités d'investissements en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(577 073)	(213 410)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(577 073)	(213 410)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 365 078	263 921
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	5 386 450	5 122 529
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	6 751 528 \$	5 386 450 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2024

1. Pouvoir, mandat et activités

Le CCN a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2019); il est à ce titre responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Il s'agit d'une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être de la main-d'œuvre et du public, d'aider et de protéger les consommatrices et consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- ▶ encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- ▶ établir des stratégies et des objectifs à long terme de normalisation, en fonction des priorités, pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyennes et citoyens, et aider et protéger les consommatrices et consommateurs;
- ▶ accréditer les organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité;
- ▶ représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à divers organismes régionaux de normalisation;
- ▶ approuver les Normes nationales du Canada;

- ▶ fournir des services d'innovation, des conseils et de l'aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- ▶ établir, en collaboration avec des organismes de normalisation internationale, des ententes facilitant le commerce;
- ▶ favoriser et encourager le recours aux normes et aux services d'accréditation en faisant valoir leurs avantages;
- ▶ servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités de normalisation.

En juillet 2015, le CCN a reçu l'instruction (C.P. 2015-1109), conformément à la section 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques et pratiques de frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor d'une manière conforme à ses obligations légales. Les politiques et les pratiques du CCN sont alignées avec la version la plus récente des politiques, des directives et des instruments connexes du Conseil du Trésor, comme l'exige la directive de la section 89.

2. Adoption des nouvelles Normes comptables pour le secteur public

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié deux nouvelles normes comptables qui s'appliquent aux exercices débutant le 1^{er} avril 2023 ou après : « Partenariats public-privé » (SP 3160) et « Revenus » (SP 3400). Concernant la première, le CCN ne prend part à aucun partenariat public-privé; pour ce qui est de la seconde, la nouvelle norme indique comment rapporter les revenus en présence d'obligations de prestation. Le CCN a procédé à l'analyse de ses différentes sources de revenus, et a conclu qu'il respecte la nouvelle norme sur les revenus. Cette dernière a été appliquée prospectivement; les périodes antérieures n'ont pas été retraitées puisque la mise en œuvre de ce nouveau chapitre n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

3. Principales conventions comptables

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

a) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel tous les produits sont déposés et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte aux taux d'intérêt en vigueur et sont encaissables en tout temps.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, la mise en valeur ou l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

- Mobilier : 5 ans
- Matériel (logiciels compris) : 4 ans
- Améliorations locatives : durée du bail ou durée utile prévue (la plus courte des deux)

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. Lorsque les travaux sont achevés, les immobilisations sont reportées à la rubrique appropriée et amorties conformément à la politique du CCN.

d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

e) Constatation des produits – Produits et apports reportés

Les produits provenant des droits des services d'accréditation sont tirés des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation

et des droits d'évaluation. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés à titre de produits lorsque la demande est présentée. La portion annuelle des droits d'accréditation est calculée et facturée d'après les accords d'accréditation établis avec la clientèle, et les droits reçus ou à recevoir sont constatés comme produits reportés, puis comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'ensemble de la période où est satisfaite l'obligation d'accréditation, ces périodes d'un mois débutant au 1^{er} avril, date de début des exercices du CCN. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits des activités d'évaluation sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent. En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur. Le 1^{er} avril 1998, le CCN a cédé l'exécution des fonctions liées aux ventes réalisées dans son site WebStandardsStore.ca à un agent indépendant qui lui verse des redevances selon une entente de partage des produits de ventes nettes.

Les frais des services d'innovation sont perçus par le CCN en échange de l'expertise et des solutions normatives qu'il fournit à sa clientèle. Le droit de percevoir ces frais est reconnu contractuellement, et les produits sont constatés à mesure que les obligations de prestation sont remplies et/ou les jalons atteints.

Les contributions au soutien aux déléguées et délégués sont versées par des tiers pour soutenir leur participation aux comités techniques. D'abord comptabilisés en tant qu'apports reportés, ces fonds sont constatés comme des contributions à ce titre lorsque l'obligation de prestation de présence à un comité est satisfaite et les dépenses connexes sont engagées.

Les autres produits comprennent divers éléments, principalement des distributions de bénéfices de l'ISO et des produits d'intérêts. Les distributions de bénéfices sont comptabilisées comme des produits dans la période au cours de laquelle elles sont annoncées, et les intérêts sont comptabilisés au moment où ils sont générés.

f) Incitatif à la location différé

Le CCN a reçu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, il a pu profiter d'incitatifs à la location par rapport à ses locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

g) Charges

Les charges sont déclarées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges. Elles sont présentées par fonctions dans l'État des résultats. Les charges des services d'accréditation se rapportent aux programmes par lesquels le CCN accrédite les organismes d'élaboration de normes et les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Les charges des Solutions de normalisation et de la stratégie sont liées à l'élaboration et à l'application de publications normatives et ont pour but d'assurer l'efficacité et la coordination des activités de normalisation au pays et la représentation des intérêts du Canada en matière de normalisation dans les forums étrangers, régionaux et internationaux. Les charges liées à la gestion et aux services administratifs englobent les coûts des services généraux, des locaux, des assurances, des réseaux, de la téléphonie et de l'entretien des installations, ainsi que l'amortissement.

h) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Les paiements de transfert sont constatés à titre de produits au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

i) Prestations de retraite

Les membres du personnel du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique, un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Le personnel et le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice.

Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du régime. Par conséquent, les cotisations sont traitées comme une charge dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

j) Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

k) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les membres du personnel en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP canadiennes oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant comptabilisé et déclaré de l'actif et du passif, et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés au personnel, les produits à recevoir au titre des droits d'évaluation ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations, comme les produits trimestriels à recevoir des redevances, sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et révisées trimestriellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

m) Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il réalise des opérations avec ces entités sous des conditions semblables à celles qui s'appliqueraient en l'absence d'un lien de dépendance, opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Les comptes débiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon les modalités habituelles du CCN, c'est-à-dire que les sommes facturées sont dues dans un délai de 30 jours. Les créditeurs d'apparentés sont comptabilisés selon des modalités convenues avec les fournisseurs et doivent habituellement être réglés dans les 30 jours suivant la facturation ou dès réception de la facture.

Comptent aussi parmi les apparentés les principales dirigeantes et principaux dirigeants ayant les pouvoirs et les responsabilités de planifier, de diriger et de contrôler les activités du CCN, de même que leurs proches parents. Le CCN a désigné à ce titre ses vice-présidentes et vice-présidents, sa directrice générale et les membres de son Conseil d'administration. Les opérations avec les dirigeantes et dirigeants principaux sont mesurées selon la valeur d'échange.

4. Excédent accumulé

Le CCN est assujéti à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur sa gestion du capital; l'un des objectifs du CCN est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de son exploitation.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent accumulé afin d'atténuer les répercussions des risques financiers sur l'organisme.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom afin de répondre aux besoins en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

5. Instruments financiers

Les instruments financiers du CCN sont les suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux, et créditeurs et charges à payer. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, le solde de 6 751 528 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est constitué de 6 558 766 \$ en dépôts à terme et de 192 762 \$ en liquidités (au 31 mars 2023, le solde de 5 386 450 \$ se constituait de 4 000 000 \$ en dépôts à terme et de 1 386 450 \$ en liquidités). Les créances, les créditeurs et les charges à payer surviennent dans le cours normal des activités. En règle générale, les sommes sont dues dans les 30 jours. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque de liquidité. Aucun changement n'est intervenu dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque du CCN. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux créances et aux comptes débiteurs de ministères et d'organismes fédéraux. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'État de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé à la clientèle conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé au personnel du CCN pour ses voyages ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'une cliente ou d'un client en particulier.

Voici, au 31 mars, le classement par échéances des créances du CCN.

Comptes débiteurs de parties non apparentées (créances) :

	Total	Courant	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	>120 jours
2024	2 686 966 \$	1 936 400 \$	343 536 \$	85 542 \$	49 739 \$	271 749 \$
2023	2 504 300 \$	1 723 707 \$	353 688 \$	14 136 \$	106 511 \$	306 258 \$

Comptes débiteurs d'apparentés (débiteurs – ministères et organismes fédéraux et crédits parlementaires à recevoir) :

	Total	Courant	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	>120 jours
2024	3 078 646 \$	2 187 885 \$	878 319 \$	(6 486) \$	18 669 \$	259 \$
2023	2 778 004 \$	2 759 339 \$	32 552 \$	(4 315) \$	60 \$	(9 632) \$

Le CCN évalue le besoin d'inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des comptes débiteurs en souffrance et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra vraisemblablement plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues.

En date du 31 mars 2024, la provision pour créances irrécouvrables est évaluée à 9 293 \$ (au 31 mars 2023, elle était évaluée à 42 706 \$). Le tableau suivant présente les changements survenus au cours de l'exercice.

	31 mars 2024	31 mars 2023
Solde, début de l'exercice	42 706 \$	35 084 \$
Radiations	(52 455)	(2 925)
Charge reliée à la provision pour créances irrécouvrables	19 042	10 547
Solde, fin de l'exercice	9 293 \$	42 706 \$

Risque de liquidité

Il y a un risque de liquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Ceux-ci ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux services d'accréditation et aux autres services. Le CCN gère le risque de liquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque de liquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. En ce qui concerne le CCN, le risque du marché comprend le risque d'intérêt et le risque de change. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

6. Immobilisations corporelles

31 mars 2024	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	Total 2024
Coût				
Solde d'ouverture	742 590 \$	2 699 773 \$	1 189 980 \$	4 632 343 \$
Acquisitions	–	590 088	28 613	618 701
Dispositions	–	(367 283)	–	(367 283)
Solde de clôture	742 590	2 922 578	1 218 593	4 883 761
Amortissement accumulé				
Solde d'ouverture	(712 861)	(1 950 197)	(554 022)	(3 217 080)
Amortissement	(26 400)	(328 006)	(85 858)	(440 264)
Dispositions	–	358 926	–	358 926
Solde de clôture	(739 261)	(1 919 277)	(639 880)	(3 298 418)
Valeur comptable nette	3 329 \$	1 003 301 \$	578 713 \$	1 585 343 \$

Au 31 mars 2024, la catégorie « Matériel » comprenait des immobilisations en cours d'une valeur de 433 211 \$ qui n'étaient pas amorties à cette date.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles dans l'État des flux de trésorerie ont été rajustées en fonction des acquisitions de 2023-2024 payées en 2024-2025, qui totalisent 41 628 \$.

31 mars 2023	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	Total 2023
Coût				
Solde d'ouverture	738 338 \$	2 683 048 \$	1 161 708 \$	4 583 094 \$
Acquisitions	4 252	209 158	28 272	241 682
Dispositions	–	(192 433)	–	(192 433)
Solde de clôture	742 590	2 699 773	1 189 980	4 632 343
Amortissement accumulé				
Solde d'ouverture	(683 952)	(1 756 393)	(472 645)	(2 912 990)
Amortissement	(28 909)	(385 055)	(81 377)	(495 341)
Dispositions	–	191 251	–	191 251
Solde de clôture	(712 861)	(1 950 197)	(554 022)	(3 217 080)
Valeur comptable nette	29 729 \$	749 576 \$	635 958 \$	1 415 263 \$

Au 31 mars 2023, la catégorie « Matériel » comprenait des immobilisations en cours d'une valeur de 96 934 \$ qui n'étaient pas amorties à cette date.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles dans l'État des flux de trésorerie ont été rajustées en fonction des acquisitions de 2022-2023 payées en 2023-2024, qui totalisent 28 272 \$.

7. Crédoiteurs et charges à payer

	31 mars 2024	31 mars 2023
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 606 785 \$	1 597 844 \$
Salaires et avantages sociaux à payer	1 254 386	1 276 577
Indemnités de vacances à payer	452 147	461 344
Solde, fin de l'exercice	4 313 318 \$	3 335 765 \$

8. Apports reportés

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 mars 2024	31 mars 2023
Solde, début de l'exercice	135 608 \$	96 848 \$
Apports reçus (remboursés)	52 450	105 576
Apports crédités (reconnus)	(99 439)	(66 816)
Apports nets	(46 989)	38 760
Solde, fin de l'exercice	88 619 \$	135 608 \$

9. Produits reportés

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 mars 2024	31 mars 2023
Solde, début de l'exercice	369 317 \$	2 327 411 \$
Plus : droits annuels perçus en vertu des ententes	3 697 063	4 138 784
Moins : droits annuels comptabilisés comme produits	(3 935 406)	(6 096 878)
Droits annuels nets	(238 343)	(1 958 094)
Solde, fin de l'exercice	130 974 \$	369 317 \$

10. Incitatif à la location différé

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 mars 2024	31 mars 2023
Solde, début de l'exercice	612 895 \$	694 615 \$
Plus : incitatifs reçus	-	-
Moins : incitatifs comptabilisés	(81 719)	(81 720)
Incitatifs nets	(81 719)	(81 720)
Solde, fin de l'exercice	531 176 \$	612 895 \$

11. Prestations de retraite et avantages sociaux

Prestations de retraite

Le CCN et le personnel admissible versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de service validable multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada. Voici le montant des cotisations versées au régime durant l'exercice par le CCN et le personnel :

	31 mars 2024	31 mars 2023
Cotisations du CCN	2 189 207 \$	1 910 937 \$
Cotisations du personnel	1 821 470 \$	1 649 625 \$

Les taux des cotisations sont déterminés chaque année civile et sont les suivants :

	Année civile	
	2024	2023
Personnel (avant 2013) – Service courant		
Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	9,35 %	9,35 %
Gains excédant le MGAP : 2024 : 68 500 \$; 2023 : 66 600 \$	12,25 %	12,37 %
Personnel (après 2013) – Service courant		
Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	7,94 %	7,93 %
Gains excédant le MGAP : 2024 : 68 500 \$; 2023 : 66 600 \$	11,54 %	11,72 %
Employeur – Multiple des cotisations du personnel		
Cotisations du personnel en place avant 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des membres du personnel cotisant à taux simple	1,02	1,02
Cotisations du personnel en place avant 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des membres du personnel cotisant à taux double	0,01	0,01
Cotisations du personnel en place après 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des membres du personnel cotisant à taux simple	1,00	1,00
Cotisations du personnel en place après 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des membres du personnel cotisant à taux double	néant	néant
Pour convention de retraite existante dans le cas de salaires excédant : 2024 : 202 000 \$; 2023 : 196 200 \$	4,63	5,29

Avantages sociaux du personnel

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, le montant versé par le CCN pour les avantages sociaux du personnel s'élève à 1 409 279 \$ (31 mars 2023 – 1 376 116 \$).

12. Charges

	Budget 2024 <i>(note 16)</i>	2024	2023
Salaires et avantages sociaux	21 058 000 \$	22 820 280 \$	21 097 002 \$
Services professionnels et spéciaux	12 824 000	7 779 422	5 751 055
Voyages	1 001 000	2 139 595	1 237 546
Cotisations versées à des organisations internationales	1 310 000	1 362 713	1 269 962
Fournitures de bureau	1 033 000	960 864	971 179
Locaux	872 000	789 261	712 721
Amortissement des immobilisations corporelles	538 000	440 264	495 341
Conférences et événements	143 000	362 919	250 862
Assurance	132 000	122 769	122 107
Accueil	76 000	102 457	133 708
Stockage hors site et autres	112 000	94 790	103 628
Télécommunications et frais postaux	160 000	88 730	110 456
Réparation et entretien	82 000	69 329	66 711
Frais bancaires	63 000	63 460	58 611
Publications et impression	21 000	58 743	70 981
Charge reliée à la provision pour créances irrécouvrables	11 000	19 042	10 547
Location de matériel de bureau	21 000	11 028	16 824
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	8 357	1 182
	39 457 000 \$	37 294 023 \$	32 480 423 \$

13. Droits contractuels

Le CCN a signé des contrats avec la clientèle de ses services d'accréditation. Pour les contrats pluriannuels, une partie des droits d'accréditation est exigible annuellement. Au 31 mars 2024, le CCN avait des droits contractuels de 3 746 717 \$ en frais annuels non perçus pour l'année financière 2024-2025 (au 31 mars 2023, le montant était de 3 558 190 \$).

De plus, le CCN s'est engagé contractuellement à percevoir des redevances auprès de l'ISO, de l'IEC et de divers autres vendeurs de normes, comme l'Association canadienne de normalisation, Camelot Clarivate et Information Handling Services. Puisque les produits qui en sont tirés dépendent du volume des ventes, les contrats ont une valeur fluctuante, qui devrait toutefois s'établir autour de 1,9 M\$ annuellement, ce qui correspond à la moyenne du CCN pour les trois dernières années. Au 31 mars 2023, on l'estimait à 1,8 M\$.

Les droits apparentés étaient de 332 828 \$ le 31 mars 2024 (296 508 \$ au 31 mars 2023).

14. Engagements contractuels

Le CCN a signé pour ses locaux un bail de 15 ans, en vigueur depuis juillet 2015, qu'il a fait modifier pour avoir plus d'espace à compter de décembre 2018; la date de fin du bail est restée inchangée.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes afin qu'ils l'aident à donner suite à certaines initiatives de normalisation.

31 mars 2024

	Locaux	Matériel de bureau	Initiatives de normalisation	Total
2024-2025	464 811 \$	5 392 \$	4 427 679 \$	4 897 882 \$
2025-2026	491 224	1 704	1 050 301	1 543 229
2026-2027	517 637	-	171 749	689 386
2027-2028	517 637	-	-	517 637
2028-2029	517 637	-	-	517 637
Après	776 456	-	-	776 456
	3 285 402 \$	7 096 \$	5 649 729 \$	8 942 227 \$

Les engagements avec des parties apparentées ont une valeur de 482 879 \$ en date du 31 mars 2024 (443 590 \$ au 31 mars 2023).

15. Opérations entre apparentés

Pour l'exercice terminé le 31 mars, les opérations entre apparentés se résument comme suit :

	2024	2023
Produits	6 059 764 \$	4 378 010 \$
Crédits parlementaires	20 420 236	17 967 928
Charges	178 413	78 032
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux et crédits parlementaires à recevoir	3 078 647	2 778 004
Créditeurs et charges à payer	36 132	-

Les produits avec les apparentés provenaient principalement des droits des services d'innovation et des services d'accréditation, et les charges se rapportaient surtout aux télécommunications ainsi qu'aux services professionnels et spéciaux.

Il n'y a pas eu d'opération importante avec les dirigeantes et dirigeants principaux ou leurs proches parents ni d'opération dont la valeur aurait été différente si les parties n'avaient pas été apparentées.

16. Montants budgétés

Les montants budgétés sont fournis aux fins de comparaison et sont basés sur ceux du plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028 approuvé par le Conseil d'administration du CCN et le Conseil du Trésor.

Conseil canadien des normes

55, rue Metcalfe, bureau 600

Ottawa (Ontario) K1P 6L5

1 613 238-3222

www.ccn-scc.ca